

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-quatrième séance – Mardi 16 mai 2006, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Eric Fourcade, M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, MM. Jean-Luc Persoz, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 mai et mercredi 17 mai 2006, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, ce matin, le Conseil administratif a décerné la médaille «Genève reconnaissante» à deux personnalités genevoises. La première, reconnue comme étant une personnalité forte de la communauté juive, est M<sup>me</sup> Ruth Fayon, rescapée des camps nazis de Bergen-Belsen et Auschwitz. Cette femme de paix a jeté des passerelles avec d'autres communautés de notre ville. L'autre personnalité est M. Alain Bittar, propriétaire de la librairie L'Olivier, qui est également membre du «Manifeste», cette association qui œuvre pour la réconciliation entre les Israéliens et les Palestiniens, ainsi qu'entre la communauté juive et la communauté arabe.

Deuxième communication: je vous rappelle que jeudi, vendredi et samedi a lieu le Forum Villes et qualité de vie, organisé par la Ville de Genève et la Fondation du Devenir. La séance d'ouverture se tiendra à 13 h 30 à la salle communale de Plainpalais. Le Conseil administratif a voulu choisir une salle ayant une histoire et qui soit intégrée dans un quartier, en l'occurrence celui de Plainpalais. Samedi sera une journée consacrée à l'ouverture sur les quartiers. Les services de la Ville de Genève, en collaboration avec ceux du Canton, montreront ce qu'est la qualité de vie, comment nous la concevons. Ils répondront aux questions de nos concitoyens et concitoyennes, et aux éventuelles propositions d'amélioration des services publics.

La troisième information est précisément un exemple de qualité de vie. La pépinière des Bornaches, qui appartient à la Ville de Genève et qui est gérée par le Service des espaces verts et de l'environnement, a obtenu le label «Production intégrée», décerné par l'Association des pépiniéristes suisses. C'est la première fois qu'une pépinière publique reçoit cette distinction qui certifie – cela fera plaisir aux écologistes – que les plantes, les arbres et les arbustes produits et plantés dans les parcs de la Ville le sont selon des normes respectueuses de l'environnement: arrêt de l'utilisation des désherbants chimiques, mise en place d'un système d'arrosage au goutte à goutte évitant tout gaspillage d'eau, etc. Cette distinction est un honneur pour notre Ville.

La quatrième et dernière information concerne la Fête des voisins, prévue le mardi 30 mai 2006. Il s'agit de la troisième édition et, cette année, la Ville de Lausanne s'est associée à cette fête, ainsi que la Ville de Lugano – je le dis surtout à l'intention du groupe radical, puisque le maire de Lugano est radical...

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Le bureau du Conseil municipal adresse ses félicitations à M. et M<sup>me</sup> Buschbeck pour la naissance, le 28 avril, de leur petite fille Gwendoline Rose. Bravo! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, je vous annonce que deux journalistes sont présents dans la salle ce soir: M. Serge Boulaz, qui prendra des photos de M. Buschbeck, et M. Zamperini de la Télévision suisse romande, qui prendra des images du Conseil municipal.

Je prie maintenant notre secrétaire, M. Grand, de vous donner lecture de la lettre de M<sup>me</sup> Christiane Olivier, qui démissionne du conseil de la Fondation de Saint-Gervais.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 11 mai 2006

*Concerne:* démission du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève

Madame la présidente,

Comme j'ai eu l'occasion d'en faire part au président du conseil de fondation, suivant en cela les statuts de Saint-Gervais Genève, je vous informe de ma démission de déléguée par le Conseil municipal au sein de cette institution.

C'est avec grand regret que je prends cette décision, mais après douze ans passés comme membre du conseil, dont huit au bureau, il m'appartient de laisser la place à la relève.

Je tiens ici à souligner qu'au cours de toutes ces années j'ai toujours fait en sorte de transmettre les valeurs du Parti socialiste qui m'avait choisie pour ce mandat, tout en œuvrant pour le bien de l'institution, et je suis sûre que la personne qui me succédera fera de même.

Mon départ ne diminuera en rien l'intérêt que je porte et que je continuerai à porter à cette maison et à son personnel et j'espère que les moyens octroyés à Saint-Gervais Genève pourront lui garantir de poursuivre la mission qui lui a été confiée, à savoir assurer l'existence d'une institution culturelle contribuant à l'épanouissement des arts de la scène et de l'image.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

*Christiane Olivier*

**La présidente.** Nous allons donner lecture d'une lettre du Conseil d'Etat, adressée au Conseil administratif, qui constitue un complément de réponse à la question écrite QE-44 de M. Roman Juon, intitulée «Passage piétons sous la route à Genève-Plage». Je laisse la parole à M<sup>me</sup> Ecuyer, secrétaire.

*Lecture de la lettre:*

*Concerne:* passage sous-voies à Genève-Plage

Messieurs les conseillers administratifs,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 15 février 2006, qui a retenu notre meilleure attention.

En réponse à la question écrite QE-44 de M. Roman Juon, conseiller municipal, en date du 16 décembre 2000, nous vous informons que dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2004, après les travaux du parking P+R et de l'esplanade Alinghi, une signalisation ad hoc (verticale et marquages au sol) a été mise en place, conformément à la loi sur la circulation routière.

Une piste cyclable à double sens et un chemin piétonnier ont ainsi été créés sous la route à Genève-Plage.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le chancelier:  
*Robert Hensler*

Le président:  
*Pierre-François Unger*

**La présidente.** Nous sommes saisis de deux motions d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la motion M-615, de MM. Christian Zaugg et Alain Dupraz: «TV Léman bleu SA: recours contre la décision de l'OFCOM»; ainsi que la motion M-616, de MM. Simon Brandt, Alexis Barbey, Eric Ischi et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «TV Léman bleu SA: la Ville ne doit pas devenir le boulet de la chaîne!».

Les textes de ces deux motions seront déposés sur vos pupitres et nous traiterons de leur urgence à 20 h 30.

### 3. Questions orales.

**M. Didier Bonny (DC).** Avant de poser ma question, je tiens à dire que, ce matin, j'ai eu la chance d'assister à la remise de la médaille «Genève reconnaissante»: je remercie le Conseil administratif pour cette magnifique cérémonie empreinte d'émotion.

Cela étant dit, ma question concerne la Commission consultative des espaces verts, que vous aviez mise en place il y a quelques années, Monsieur le maire. D'après mes renseignements, cette commission ne s'est plus réunie depuis un an. Je voudrais donc savoir pourquoi et quel est l'avenir que vous entendez réserver à cette commission, qui avait été créée dans l'idée de faire se rencontrer l'administration, les partis politiques et les associations de quartier, pour une bonne synergie entre les différents acteurs de terrain en matière d'espaces verts. Je trouverais dommage que cette bonne initiative reste en plan...

**M. Manuel Tornare, maire.** C'est vrai qu'il est difficile de succéder à M. Juon, qui était président de cette commission pendant deux ans; après son départ, la vitesse de croisière de la commission a ralenti, malheureusement. Mais nous nous sommes rendu compte qu'il fallait peut-être changer la composition de cette commission, dans laquelle beaucoup d'associations de quartier revendiquaient une place. Avec le Service des espaces verts et de l'environnement et en consultation avec d'autres partenaires, nous vous proposerons prochainement une modification de la structure de cette commission, afin qu'elle soit encore plus représentative. Cette commission doit être à l'écoute des partis politiques, mais ceux-ci ne doivent pas être surreprésentés. Il faut s'ouvrir plus sur les quartiers, comme le demandent par exemple les associations des Eaux-Vives ou des Pâquis, ainsi que des associations réunissant des passionnés de la protection de la nature, qui étaient, eux aussi, sous-représentés. Je vous rassure donc, Monsieur Bonny: je présenterai prochainement une proposition dans ce sens au Conseil municipal.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ma question s'adresse au maire. J'ai lu dans la presse qu'à l'invitation de l'exécutif municipal le Conseil d'Etat avait participé à un déjeuner de courtoisie où avaient été notamment abordées les possibilités de collaboration ou de concertation. Monsieur le maire, pouvez-vous nous en dire plus sur les différents chapitres traités en matière de collaboration ou de concertation?

**M. Manuel Tornare, maire.** C'est vrai, nous avons reçu dernièrement le Conseil d'Etat in corpore à la villa La Grange pour une séance de travail et un

déjeuner. Ces derniers temps, un certain nombre de groupes de travail ont été mis en place pour chasser les doublons entre la Ville et l'Etat. Des représentants du Conseil administratif siègent dans ces différents groupes. Je m'engage, Monsieur Lathion, et mes collègues aussi, à vous fournir très prochainement une explication par écrit, ainsi que la liste de ces commissions, les représentants, le travail effectué et les objectifs qui sont fixés.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Dans un courrier du 31 mars, M. le maire, s'adressant aux responsables d'institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, les a priés de prendre note que, je cite, «fort du développement intensif de lieux d'accueil petite enfance subventionnés par la cité, nécessitant l'adoption d'une même logique en matière d'identifiant de l'institution, la crèche se transforme en espace de vie enfantine». Ce courrier a été posté le 3 avril et était adressé à «EVE Le Lac» en l'occurrence, dont je suis la présidente, alors même que la dénomination enregistrée devant notaire est «Fondation de la crèche du Lac».

Ce changement de dénomination imposé de manière péremptoire occasionnera de nombreux frais de mutation, de signalisation et autres. La Ville de Genève, dont on pourrait s'étonner qu'elle impose à des subventionnés d'avoir à changer d'intitulé, prendra-t-elle à sa charge les frais supplémentaires qu'elle occasionne de sa seule volonté?

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Ma question s'adresse à M. Christian Ferrazino et a trait à la place des Nations. Dernièrement, par voie de presse, vous avez annoncé des perturbations autour de cette place, puisqu'un revêtement bitumineux allait être posé sur son pourtour. Ma question concerne l'esplanade elle-même. Pendant cinq semaines, j'ai eu l'occasion d'aller pratiquement tous les jours à l'aéroport et j'ai été très étonné de voir une absence totale d'activité sur cette place. Je voudrais savoir quelles en sont les raisons.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Hatt-Arnold, je peux vous confirmer que le calendrier d'intervention est respecté et que les travaux auxquels vous faites allusion, à savoir le revêtement bitumineux, ont eu lieu le week-end dernier. Ces travaux ont pu se dérouler quand bien même le temps n'était guère favorable.

Je vous rappelle qu'il est prévu d'inaugurer cette place d'ici à la fin de cette année. Nous sommes en contact avec l'Office des Nations Unies et la Confé-

dération, pour organiser une inauguration à la hauteur des vœux exprimés par les autorités de la Ville de Genève. Sachant que cette place a une envergure qui dépasse très largement nos frontières communales, nous souhaitons donner un certain retentissement à cet aménagement. Je peux donc vous rassurer, si telle était votre inquiétude: la place sera terminée d'ici à la fin de cette année et les travaux se déroulent tout à fait normalement.

La seule inquiétude que nous avons – c'est peut-être celle-ci qui vous est revenue à l'oreille – était de savoir si la livraison des différents granits pourrait intervenir dans les délais fixés. En effet, les granits qui donneront à cette place tout son lustre proviendront de tous les pays qui en possèdent. Sur les 180 pays membres des Nations Unies, 50 à 60 pays seulement – je l'ai appris dans le cadre de ce dossier – possèdent du granit. Nous avons donc quelques doutes sur les délais de livraison, mais on m'a récemment confirmé que ceux-ci pourraient être tenus. Les travaux devraient donc être terminés dans les temps, et je pense que tout le monde pourra s'en féliciter.

**M. Olivier Norer (Ve).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et a trait à la circulation des trams en ville. Elle fait écho à l'article paru dans la *Tribune de Genève* et consacré à la lenteur de nos trams. Je voudrais savoir si, à la rue de la Servette, sur le site propre du tram, des bordures de protection sont prévues, permettant de canaliser la circulation automobile et d'assurer la fluidité de celle du tram.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne peux pas vous répondre comme cela, Monsieur Norer, il faut que je consulte les plans. A la hauteur de la rue de la Prairie, là où le gabarit de la rue est plus étroit, des problèmes d'aménagement se posent. Nous devons avoir la garantie que les véhicules d'urgence, pompiers ou ambulances, puissent emprunter les voies de tram, le cas échéant, si les voies réservées à la circulation automobile étaient encombrées, ce qui est souvent le cas à la rue de la Servette, malheureusement. Je vais examiner les plans et je vous répondrai à une prochaine occasion.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Ma question s'adresse probablement à M. Ferrazino. Auparavant, il y avait de la terre autour des arbres plantés sur les trottoirs. Or, en me promenant en ville, j'ai constaté que ces endroits sont maintenant complètement goudronnés, par exemple du côté d'Uni II, aux Eaux-Vives, vers le stade de Frontenex, ainsi qu'au bord du lac. Cela m'a d'abord choquée, puis inquiétée, et j'aimerais en savoir plus sur ce goudronnage.

**M. Marc Dalphin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny et concerne les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). Jusqu'à l'année dernière, ceux-ci utilisaient le gaz zyklon B pour désinfecter les herbiers. Ce gaz, dérivé du cyanure, est hautement toxique et interdit en Suisse.

Ma question est celle-ci: quel genre de gaz utilisez-vous actuellement pour la désinfection de ces herbiers? Dans le même temps, pourrions-nous savoir si vous êtes à la recherche d'autres moyens que la désinfection par gazage?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Dalphin, puisque vous avez eu la gentillesse de me prévenir de votre question, je me suis renseigné. Mon explication sera un peu technique, excusez-moi.

Le gaz zyklon B n'est pas utilisé. Deux gaz sont employés actuellement par les trois musées qui font de la désinfection, soit les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie, qui ont du matériel susceptible d'être attaqué par des insectes et autres. Dans le cas des CJB, il y a deux modes de désinfection. Le premier est la désinfection légère. Les CJB effectuent une désinfection de tout le matériel qui pénètre en petites quantités dans l'herbier au moyen d'une armoire à désinfection placée dans un local ad hoc. Celle-ci est utilisée environ six fois par année.

Mais le plus important est la désinfection générale de l'ensemble de l'herbier qui, comme vous le savez, est le cinquième herbier au monde. Tous les deux ans, pendant le Jeûne genevois, on procède à une désinfection qui dure quatre jours et qui doit se faire dans des conditions atmosphériques favorables du point de vue de la température et de l'humidité. Les bâtiments doivent être évacués et le personnel a congé le vendredi qui suit le Jeûne genevois, pour éviter tout problème. Seul le personnel de l'entreprise de désinfection, Desinfecta, est compétent pour entrer dans ces bâtiments.

Cette entreprise est soumise aux normes et conditions de l'Office fédéral de la santé publique et elle rend compte de son travail à cet office. Le chimiste cantonal est également de la partie, pour vérifier que tout se passe dans les conditions ad hoc. Pour les petites désinfections, deux techniciens des CJB sont formés par Desinfecta, sur délégation de l'Office fédéral de la santé publique.

Le gaz qui est utilisé, et qui le sera jusqu'en octobre 2006, est le bromure de méthyle. Je ne sais pas si ce gaz a quelque chose à voir avec le zyklon B, je ne suis pas chimiste, mais le bromure de méthyle sera prochainement remplacé. Le choix de son successeur n'est pas encore arrêté.

Pour la désinfection générale, c'est le fluorure de sulfuryle qui est utilisé. Suite à l'interdiction du bromure de méthyle, qui est ce qu'on appelle un gaz ina-

mical – je ne sais pas ce que cela signifie par rapport aux autres gaz, puisque de toute façon tout le monde doit être évacué... – un produit de substitution a été trouvé. Sa mise en œuvre est plus lourde et la nécessité d'un suivi constant de sa concentration durant la désinfection rend son utilisation fort onéreuse, le coût s'élevant de 15 000 à 45 000 francs pour chaque désinfection. Voilà pour ce qui concerne les Conservatoire et Jardin botaniques.

Pour le Muséum d'histoire naturelle, le travail de désinfection est semblable. La cure insecticide globale est plus chère, car on ne peut pas désinfecter complètement un endroit en bloc, il faut procéder dans des endroits différents et, souvent, il s'agit de pièces qui prennent plus de place. Cette opération coûte 125 000 francs et se passe durant l'été. En 2005, pour des raisons financières, ce travail n'a pas pu être fait; toutefois, il paraît que sauter une année est supportable, mais pas plusieurs années. Un conservateur en charge des armoires ad hoc est certifié. Il y a aussi des congélateurs, dans lesquels certains objets sont entreposés durant quatre jours, et cela suffit pour les désinfecter.

Monsieur Dalphin, je vous communique encore la réponse de M. Hainard concernant le Musée d'ethnographie. Ce musée possédait ce qu'on appelle une «chambre à gaz» – sans jeu de mots malvenu – mais elle est désactivée depuis que le bromure de méthyle n'est plus utilisé, à savoir 2004. Un restaurateur est responsable de la désinfection, qui n'est pas générale, mais ponctuelle.

Mesdames et Messieurs, j'ai là la réponse écrite que je tiens à votre disposition. Je la transmets aussi au *Mémorial*, pour faciliter notamment la retranscription des noms des produits chimiques incriminés.

**M. Thierry Piguet (S).** Ma question s'adresse à M. Mugny. Il y a quelque temps, j'ai lu dans la presse que le chèque culturel avait séduit les communes, et on peut s'en féliciter. Mais je lis aussi que la Ville a proposé aux communes de se procurer des chèques pour un montant de 50 francs. Il me semblait que le chèque comportait six chèques de 10 francs, soit 60 francs, ce qui veut dire que, dans sa magnanimité, la Ville offre 10 francs aux habitants du canton...

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Piguet, je suis étonné, car j'ai déjà répondu à cette question à la commission des arts et de la culture, dans laquelle vous siégez. C'est néanmoins avec plaisir que je vous réitère ma réponse. Le principe est que les communes donnent à leurs communi-ers le carnet de chèques comportant six chèques de 10 francs. Mais il est clair que les gens n'utiliseront pas forcément tous les chèques. Selon les chiffres de l'Association des communes genevoises, c'est en moyenne quatre chèques sur six qui sont utilisés.

Lors de la discussion, il a été question de vendre le carnet à 40 francs, mais la Ville a fait pression pour que le chiffre de 50 francs soit accepté. Pour ma part, je pense que ce montant couvrira largement les frais. La Ville ne fait donc pas de cadeaux aux communes, ce serait même plutôt l'inverse...

**M. Georges Queloz (L).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et elle est identique à celle que j'avais posée concernant la place des Nations. A la rue des Pâquis, cela fait plusieurs mois maintenant que le chantier est arrêté, qu'il n'y a pas d'ouvriers sur place. Alors, que se passe-t-il, pour quelles raisons les travaux sont-ils arrêtés et quand reprendront-ils?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Les travaux sont arrêtés, non pas depuis plusieurs mois, mais depuis une quinzaine de jours. La raison en est simple: l'Association des commerçants des Pâquis – que vous connaissez peut-être, Monsieur Queloz... – et notamment son président ont eu la bonne idée de faire recours contre l'autorisation qui avait été délivrée par l'autorité cantonale! Par conséquent, nous avons dû demander au tribunal de bien vouloir accepter de renoncer à l'effet suspensif, pour éviter que la situation catastrophique que vous déplorez, Monsieur Queloz, perdure pendant de nombreux mois. Nous sommes dans l'attente d'une décision du tribunal. Pour ma part, j'ai adressé une lettre à tous les riverains de la rue des Pâquis – il y a eu tout récemment un petit article à ce sujet dans un quotidien – pour leur faire part de nos regrets, puisque ces travaux sont absolument nécessaires et qu'ils étaient l'aboutissement des aménagements qu'a connus ce quartier, à la place de la Navigation, à Montbrillant, à la rue du Môle...

J'espère que le tribunal renoncera à l'effet suspensif pour nous permettre de parachever enfin ces travaux, car, à défaut, nous devrions subir cette situation durant de nombreux mois. Comme je l'ai dit à M<sup>me</sup> Contat Hickel, qui m'interpellait pour les mêmes motifs en entrant dans la salle tout à l'heure, sachez que de nombreux habitants des Pâquis déplorent cette situation et m'ont contacté pour me faire part de leurs regrets.

Une fois de plus, je confirme que nous nous employons à faire en sorte que ce recours ait les conséquences les moins fâcheuses possibles.

**M. Simon Brandt (R).** Ma question s'adresse à M. André Hediger et concerne le Tour de Romandie. Je voudrais savoir si, suite au départ de l'exploitant actuel IMG, la Ville s'associera davantage à l'organisation du tour de l'année prochaine.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Après la fin du Tour de Romandie 2006, j'ai demandé une entrevue au futur exploitant du tour, afin de savoir si le tour sera organisé sur la même base que cette année, soit le départ dans une ville et le retour dans une autre, ou s'il pense revenir à l'ancienne formule. Deuxièmement, je voulais savoir comment serait financé le futur Tour de Romandie. Troisièmement, je désirais savoir s'il s'ouvrirait davantage aux amateurs avancés, car ces dernières années le tour a pris un côté un peu trop professionnel pour notre région. Ce n'est ni le Tour de France, ni celui d'Espagne ou d'Italie, et je trouve qu'on n'a pas fait assez de place aux amateurs élités.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Ces derniers jours, plusieurs d'entre nous ont été interpellés par des citoyens qui avaient apposé leur signature sur une pétition remise à notre Conseil municipal, suite à laquelle ces citoyens ont reçu dans leur boîte aux lettres une lettre personnelle d'un magistrat.

Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Est-ce l'habitude des conseillers administratifs de s'adresser directement aux pétitionnaires? Le Conseil administratif était-il au courant de cette démarche, la cautionne-t-il? Ne doit-on pas considérer que cette démarche est, en quelque sorte, un passe-droit par rapport à l'article 73 du règlement du Conseil municipal, qui traite de la transmission et de la relation aux pétitionnaires, à savoir que lorsqu'une pétition est déposée auprès de notre Conseil, c'est le bureau du Conseil municipal – et lui seul – qui communique aux pétitionnaires la décision que nous avons prise?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'imagine que vous parlez de moi, Madame Kraft-Babel, et de la pétition P-170 «Sauvons l'Espace Rousseau», qui vous tient tant à cœur.

J'attire votre attention sur le fait que deux documents ont été déposés. Il y a eu la pétition P-170 déposée auprès du Conseil municipal. Mais j'ai également reçu un texte, adressé à mon département et à moi-même, comportant un bon nombre de signatures et, en l'occurrence, j'ai répondu aux personnes qui m'avaient adressé ce courrier. Madame la présidente de la commission des arts et de la culture, il s'avère que ces personnes avaient signé deux documents et que je n'ai pas répondu à l'ensemble des pétitionnaires, vous pouvez le vérifier auprès d'eux.

Le même problème s'est posé à propos du Musée de l'horlogerie: une pétition avait été lancée et, comme souvent, les gens s'étaient aussi adressés à moi. Récemment, j'ai reçu l'Association du Falun Gong, qui avait transmis au Conseil administratif un document muni de signatures et qui avait transmis un autre

document, sous forme de pétition, à M<sup>me</sup> Gaillard-Iungmann. Nous ne répondons pas à tous les pétitionnaires, mais à l'Association du Falun Gong. En revanche, le Conseil municipal répondra à la pétition qui comprend, je crois, 1300 à 1400 signatures. Je ne vois donc pas où est le problème. Si cela vous dérange que la démocratie s'exprime et que nous répondions aux gens qui s'adressent à nous, dites-le moi clairement, Madame Kraft-Babel!

**M. Robert Pattaroni (DC).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Diverses personnes, qui travaillent tous les jours dans le quartier de la place des Nations, se sont adressées à moi, car elles ont l'impression que le chantier avance très lentement, parfois même pas du tout. Pouvez-vous me dire si c'est le cas et quand il sera terminé?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'ai dans l'idée que vous avez quelques problèmes d'écoute, Monsieur Pattaroni, puisque M. Hatt-Arnold, tout à l'heure, m'a posé la même question... Peut-être étiez-vous distrait?

Je répète donc qu'il n'y a pas de problème d'échéancier, que nous respectons les délais et que nous pensons terminer les travaux d'ici à la fin de cette année. Tout à l'heure, mon collègue Tornare me demandait si l'inauguration aurait lieu en même temps. C'est à voir. Pour ma part, je pense qu'il serait plus agréable d'organiser l'inauguration à un moment où il fait beau et chaud, au printemps plutôt qu'au mois de décembre. Mais nous verrons...

En tout cas, nous faisons en sorte de pouvoir ouvrir la place des Nations à la circulation dans les délais, mais aussi de pouvoir lui rendre le rôle historique qu'elle a toujours joué, en recevant des manifestations culturelles, sportives, politiques et autres. Vous pouvez être rassuré sur ce point, Monsieur Pattaroni.

**M. Olivier Coste (S).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Je voudrais savoir quelle est la mission pédagogique dévolue aux employés de la Voirie. De plus en plus, ceux-ci laissent de côté une partie des déchets les jours de levée, pour montrer aux habitants qu'il y a des ramassages sélectifs. Ainsi, ce matin, un carton contenant des débris de verre a été laissé sur le trottoir de ma rue: ce n'était ni le jour du ramassage des cartons, ni le jour du ramassage du verre, mais je pense que le carton aurait pu finir dans le camion...

D'autre part, je voudrais savoir quel est l'impact des papillons concernant les espaces pour gros objets, distribués en tout-ménage récemment. A voir le nombre de ces *flyers* qui encombraient les poubelles des offices de poste ou de certains

immeubles, on peut se demander si une réflexion globale sur la transmission de l'information tout public ne devrait pas avoir lieu.

Il ne suffit pas de se glorifier que Genève soit une ville riche de sa multiculturalité: il faut aussi tenir compte de tous les allophones de notre cité, quand on veut leur transmettre un message important en vue de modifier le comportement de chaque habitant.

**La présidente.** J'ai cru comprendre qu'il y avait deux questions, Monsieur Coste... Normalement, vous n'avez droit qu'à une question, mais je laisse la parole à M. le conseiller administratif.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** C'est un multipack, Madame la présidente! Je réponds à votre première question, Monsieur Coste. Si je regrette l'expérience qui a été la vôtre aujourd'hui avec les services de la Voirie, je peux en tout cas vous rassurer: l'exemple particulier que vous venez de citer ne saurait être la règle. Sachez que c'est plutôt une exception et pas du tout la règle.

Il est vrai que l'information que nous diffusons – vous l'avez reconnu – s'améliore, même si tout est perfectible. Je suis de votre avis et nous nous employons justement à perfectionner encore notre communication, dans différentes langues également. On peut certes constater, ici ou là, certaines anicroches, certains débarras sauvages ou autres problèmes de cet ordre, mais il faut quand même admettre que les efforts déployés année après année donnent aujourd'hui des résultats. Nous avons fortifié l'équipe qui prend en charge les débarras sauvages. Vous savez en effet qu'une équipe tourne en permanence sur les trente lieux recensés comme litigieux, où il y a quasiment tout le temps des débarras sauvages. Nous voulons continuer à faire cela, mais nous voulons aussi obtenir du Conseil d'Etat qu'il accorde des pouvoirs supplémentaires à nos agents municipaux, pour qu'ils puissent intervenir de manière plus efficace par rapport aux auteurs de ces débarras qui continuent à se moquer de nous! En effet, ces interventions ont un coût et nous pensons que cet argent serait beaucoup mieux utilisé autrement. Pour obtenir des résultats, nous devons obtenir ces nouvelles compétences que nous réclamons à cor et à cri. Nous espérons vivement que le nouveau président du Département des institutions aura à cœur de nous les accorder, afin que nous obtenions de meilleurs résultats encore dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** En tant que membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai reçu cette semaine, comme mes collègues,

copie de la compilation faite par le Conseil administratif suite à la consultation ouverte sur le plan directeur d'affichage. Outre la lettre de couverture que nous avons reçue, j'ai constaté que ce document de compilation, de plus de 25 pages, était sur du papier totalement blanc, sans aucune indication de provenance ni signature. C'est un procédé qui me paraît quelque peu étrange et j'aimerais savoir si c'est la nouvelle manière de communiquer du Conseil administratif.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Vous avez beaucoup d'imagination, Madame Rys... En fait, il y avait une lettre d'accompagnement dûment signée par André Hediger. M Hediger s'est adressé à M<sup>me</sup> Cahannes, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à M. Unger, président du Conseil d'Etat, mais il est évident que les annexes n'ont pas d'entête, dans la mesure où le document que vous avez reçu est un document de travail, validé par le Conseil administratif.

Il n'y a donc pas de modification dans la manière de pratiquer du Conseil administratif. Nous avons notre papier à lettre officiel et il arrive qu'une lettre soit parfois accompagnée d'un certain nombre d'annexes sur papier blanc.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Je maintiens ce que j'ai dit: ce document n'est pas une annexe. Il concerne un projet qui est d'importance pour un certain nombre de milieux à Genève. Séparé de la lettre de couverture, ce document devient totalement anonyme et je trouve cela absolument anormal!

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Suite à divers travaux à la rue Dancet, des commerçants commencent à voir des rats qui sortent par les tuyaux. Je voulais le signaler au conseiller administratif.

**M. René Winet (R).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne les rues traversantes entre le quai Gustave-Ador et la rue des Eaux-Vives, notamment la rue des Pierres-du-Niton. Cette rue est à sens unique et débouche sur la rue des Eaux-Vives. Les trottoirs sont abaissés, mais il me semble qu'il n'y a pas assez de sécurité pour les piétons, puisque les automobilistes qui arrivent sur la rue des Eaux-Vives ne voient pas qu'il y a un passage piétons. Ne faudrait-il pas revoir ces aménagements ou carrément mettre un stop pour les voitures?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Nous examinerons la possibilité de mettre un stop pour les voitures. En général, quand nous propo-

sons des aménagements de ce genre, les milieux qui vous sont proches, Monsieur Winet, sont plutôt prêts à nous critiquer et à s'opposer... Sur le quai Gustave-Ador, nous avons souhaité permettre à toutes les personnes à mobilité réduite de pouvoir traverser du début jusqu'à la fin du quai, ce qui n'était malheureusement pas encore le cas. Vous aurez pu constater que nous sommes en train de finaliser ces travaux; nous avons abaissé les trottoirs et posé des bandes podotactiles, permettant aux aveugles de se rendre compte qu'ils arrivent au niveau de la rue. Voilà la démarche que nous avons faite, mais il est vrai, et vous avez raison de le souligner, qu'à certains endroits les automobilistes pourraient être surpris par des piétons en train de traverser. De l'autre côté, sur la rue des Eaux-Vives, nous avons obtenu de l'Office cantonal de la mobilité un certain nombre de passages piétons, que nous avons pu dessiner sur le sol. Votre suggestion est pleine de bon sens et nous examinerons la possibilité de mettre un stop le cas échéant.

**M. Eric Rossiaud (Ve).** Ma question s'adresse à M. Tornare et concerne les préaux de nos écoles. Pour m'être rendu dans plusieurs préaux d'école ces derniers temps, j'ai pu me rendre compte que leur propreté laissait un peu à désirer. Je me suis renseigné et j'ai appris que ces préaux étaient sous la responsabilité d'entreprises sociales et solidaires, qui réinsèrent des personnes privées de travail depuis longtemps. Cela m'a rappelé les discussions que nous avons eues au moment du vote du budget 2006, où la ligne budgétaire allouée au nettoyage des préaux avait été remise en question. Il semblerait que ces entreprises aient vu leurs fonds coupés partiellement. Monsieur Tornare, qu'en est-il de la propreté de nos préaux et de l'intérêt que vous leur portez?

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous êtes en désaccord avec le journal *Saturne*, qui trouve que nos préaux sont les plus propres du monde et qui ne comprend pas pourquoi le maire se donne autant de mal... Mais j'accepte votre question.

Vous n'avez peut-être pas entendu ce que j'ai dit en plénum il y a une quinzaine de jours. A la suite des arbitrages budgétaires intervenus au sein du Conseil administratif, nous avons dû diminuer la ligne allouée au nettoyage des préaux. Mais nous avons pris conscience du problème et nous vous proposerons de voter une somme supplémentaire de 130000 francs. Cette proposition arrivera prochainement devant votre Conseil et vous pourrez la voter allégrement.

Je note enfin que vous êtes mal renseigné, Monsieur Rossiaud. En effet, les entreprises sociales n'ont pas subi de préjudice pécuniaire. Nous leur avons donné plus de travaux que prévus au sein de mon département, notamment au Service des espaces verts et de l'environnement, mais aussi dans d'autres services de l'administration.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Ferrazino; je l'avais déjà posée il y a trois mois à M. Hediger, mais, manifestement, cette question avait été adressée au mauvais destinataire. Elle concerne le stade du Bout-du-Monde et, plus précisément, les robinets qui permettent aux footballeurs de nettoyer leurs chaussures après l'entraînement ou après les matches. J'avais demandé que ces robinets soient équipés d'un bouton presseur individuel. Effectivement, il y a une vingtaine de robinets les uns à côté des autres et, pour l'instant, un seul bouton presseur permet d'actionner ces robinets tous en même temps. A chaque fois qu'un joueur appuie sur le bouton presseur, tous les robinets s'enclenchent et cela entraîne un gaspillage d'eau important.

M. Hediger m'avait répondu que le Service de l'énergie s'en était occupé et avait fait le nécessaire. Mais je me rends régulièrement là-bas et j'ai constaté que rien n'a été fait. C'est certainement un des derniers stades du canton où l'on continue à dilapider l'eau, soirée d'entraînement après soirée d'entraînement... Je voudrais donc savoir si des travaux sont prévus et, si oui, quand seront-ils faits. Par la même occasion, j'apprendrai comment les départements de la Ville travaillent de façon transversale en vue de mettre en œuvre concrètement l'Agenda 21!

**M. Alexis Barbey** (L). Il y a quelques semaines, un rapport de minorité a été rédigé par un remplaçant à la commission sociale et de la jeunesse. Or ce rapport a été refusé par le bureau du Conseil municipal, sous prétexte qu'un rapport de minorité ne pouvait pas être déposé par un commissaire remplaçant.

Nous estimons, d'une part, que ce refus induit un déficit démocratique, puisque les rapports de minorité sont susceptibles d'amener des informations complémentaires qui peuvent être utiles lors du débat en séance plénière et, d'autre part, qu'il induit une inégalité entre les conseillers municipaux, entre les membres réguliers d'une commission et les remplaçants, qui sont traités différemment. Cela risque de poser un problème de fonctionnement pour les groupes qui n'ont qu'un seul représentant dans les commissions et qui ne peuvent pas avoir de remplaçant régulier.

Nous sommes en train d'évaluer l'opportunité d'interjeter un recours face à cette décision du bureau, mais, avant de le faire, nous vous demandons, Madame la présidente, sur quelle base le bureau a pris sa décision.

**La présidente.** Effectivement, Monsieur Barbey, le bureau a déjà pris sa décision concernant ce rapport de minorité. Apparemment, il semble que vous ayez besoin d'un complément d'informations. Je vous propose donc d'assister à la pro-

chaîne réunion du bureau afin que nous puissions en discuter. Il me semble que, ce soir, il est un peu difficile de vous donner toutes les raisons... (*Protestations.*)

C'est le bureau qui décide du règlement et il a déjà statué sur ce point. Je vous rappelle qu'il a pris cette décision à l'unanimité de ses membres moins une abstention... (*Remarque.*) Vous dites que ce n'est pas réglementaire, Monsieur Barbey? Je vous propose, Monsieur le chef de groupe, d'assister à la prochaine séance du bureau afin que nous puissions discuter de ce point en détail.

#### **4. Interpellation du 18 janvier 2006 de M. Pierre Rumo: «Mandataires ou ex-mandataires de la Ville de Genève: question d'éthique?» (I-146)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Rumo** (T). En février 2005, j'avais déjà évoqué un cas qui m'avait quelque peu surpris, lorsque nous avons examiné le droit de préemption et l'achat par la Ville de Genève d'un terrain appartenant à la famille Honegger, situé dans le quartier de la Forêt. J'avais été surpris que l'avocat de M. Honegger, qui s'en prenait violemment – et c'est un euphémisme – à la politique de la Ville de Genève en matière d'urbanisme et de location d'appartements, était M<sup>e</sup> W. En effet, le même jour, j'avais lu dans le journal *Le Temps* que notre municipalité avait perdu auprès du Tribunal fédéral son combat pour se faire reconnaître comme partie civile dans le dossier de la Banque cantonale de Genève, et que c'était le même avocat qui avait agi pour la Ville de Genève.

Dans un autre cas, nous avons eu l'occasion d'entendre l'Association genevoise des exploitants de stands du lac. Le consultant juridique de cette association était M. R., qui avait joué un rôle important dans le dossier du Casino en tant qu'administrateur de la Société d'exploitation du Casino de Genève (SECSA) pendant plusieurs mois. Du reste, dans le procès-verbal de l'audition de l'Association genevoise des exploitants de stands du lac, à la page 8, il est assez drôle de lire: «Le président accueille ensuite M<sup>me</sup> Lebrun, M. Roulin, M. Gardiol et leur consultant juridique (...)» sans qu'il soit nommé! Enfin, il est vrai que dans d'autres documents de l'association le nom de ce juriste est mentionné...

Par ailleurs, le dossier du Casino avait été piloté par une grande étude de la place. Même si l'avocat concerné, dans un article de la *Tribune de Genève* du

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4829.

30 juillet 2002, disait qu'il n'était pas vraiment constitué dans cette affaire, il avait quand même reçu, je crois, près de 260 000 francs à titre d'honoraires. Quelque temps après, on a vu que cet avocat s'était constitué dans l'enquête administrative relative à l'immeuble de la rue du Stand. Je me demandais donc si les *Us et coutumes du barreau de Genève*, rédigés par M<sup>e</sup> Reymond Perrot, étaient encore respectés. J'en ai discuté avec des avocats, qui disent que les temps ont changé, que ces us et coutumes sont peut-être un peu dépassés et qu'on ne peut pas leur attacher autant d'importance qu'il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années.

Reste que, dans les commentaires de M<sup>e</sup> Raymond Perrot, on lit un autre principe bien établi – que la nouvelle édition des *Us et coutumes* a oublié de rappeler – qui veut, je cite, «qu'un avocat n'accepte jamais une cause dirigée contre un ancien client. Il ne faut pas que l'avocat puisse être accusé d'ingratitude à l'égard d'une personne qu'il a représentée jadis». En l'occurrence, dans le premier cas que j'ai cité, ce n'était pas jadis, puisque c'était pratiquement en même temps et, dans les autres cas, on ne peut pas dire non plus que c'était jadis, mais plutôt naguère.

Dès lors, je m'interroge. Depuis plusieurs mois, on critique beaucoup les autorités de notre Ville, mais ne devrait-on pas s'interroger également sur l'éthique et la correction de certains mandataires de notre municipalité, qui ont reçu des sommes parfois importantes pour leur activité de mandataire ou d'administrateur de notre municipalité et qui, après quelques mois ou quelques années, acceptent des mandats contre notre Ville, alors que les avocats à Genève sont pourtant très nombreux?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Nous comprenons bien le problème que vous soulevez, Monsieur Rumo. Comme le dit mon collègue Tornare, Genève est une petite ville, où il y a beaucoup d'avocats et donc un certain nombre de conflits... Vous le savez mieux que quiconque, Monsieur Rumo, pour être vous-même avocat, ce type de situation devrait être réglé par la conscience de l'avocat lui-même.

Vous avez cité trois cas. Un est connu, celui du Casino, qui a fait couler beaucoup d'encre. Effectivement, quand le conseiller juridique, administrateur du Casino, est venu nous expliquer ce qu'il pensait de l'esthétique des édicules des glaciers autour la rade – sans parler du fond – nous avons été quelque peu perplexes devant l'absence d'éthique qui semblait animer le personnage en question. Vous avez cité un deuxième exemple, celui de l'avocat W., qui était l'un des avocats de la Ville dans le dossier de la Banque cantonale de Genève – procédure qui a été jusqu'au Tribunal fédéral, vous l'avez rappelé – et qui, tout d'un coup, s'est retourné contre la Ville au nom d'un propriétaire privé, dans le cadre d'une procédure d'achat d'un terrain par la Ville.

Proposition: boucllement d'un crédit pour la pataugeoire du parc Mon-Repos

Le troisième cas que vous avez évoqué est le cas Z., qui a été à la fois le conseiller juridique de la Ville dans le dossier du Casino et l'avocat de mon ex-directeur. J'ignorais que sa note d'honoraires pour le Casino s'élevait à 260 000 francs, merci de l'information, Monsieur Rumo! Nous ne manquerons pas d'examiner le travail qui a dû être effectué pour de tels honoraires, indépendamment de l'absence de réussite du dossier. Il est des avocats qui modèrent leur facturation en fonction du résultat obtenu, mais, apparemment, ce n'est pas le cas de tout le monde... Là encore, s'il y a un conflit entre le nouveau client et l'ancien client, c'est avant tout à l'avocat de le régler.

Il est vrai que la Ville aurait pu, dans ce dernier cas, dénoncer à la commission ad hoc du barreau l'attitude du mandataire, que vous jugez critiquable. Mais qu'aurions-nous entendu si nous l'avions fait? On aurait dit que c'était une mesure pour bâillonner l'avocat de l'ex-directeur du département, dans un dossier qui laissait déjà passablement place à l'imagination pour les critiques. Nous ne voulions donc pas alimenter encore ce feuilleton avec une nouvelle rubrique de ce type.

En l'état, tout comme vous, Monsieur Rumo, nous déplorons le manque d'éthique de certains avocats de la place. Mais nous nous empressons de dire que, heureusement, à notre connaissance, ces cas sont plutôt minoritaires et qu'ils ne sauraient entacher toute une profession à laquelle certains sont très attachés.

*L'interpellation est close.*

##### **5. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs (PR-462).**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération. La pataugeoire du parc Mon-Repos a été construite dans le courant de l'année 2000 et sa mise en exploitation effective date de la même période.

Proposition: boucllement d'un crédit pour la pataugeoire du parc Mon-Repos

**Boucllement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires**

PFQ 90.68 (18<sup>e</sup> PFQ) Crédit extraordinaire de 260 000 francs destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos.

Crédit voté par le Conseil municipal le 11.11.1998 (arrêté PA-383)	Fr. 200 000,00
Crédit complémentaire voté par le Conseil municipal le 19.04.2000 (arrêté PR-41)	<u>60 000,00</u>
Crédit total	<u>260 000,00</u>
Dépense totale	<u>296 858,24</u>
Différence	36 858,24

Ce dépassement de crédit se justifie par des travaux supplémentaires de menuiserie, serrurerie, plomberie, électricité, ainsi que divers aménagements du pourtour de ladite pataugeoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la construction de la pataugeoire du parc Mon-Repos.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

*Préconsultation*

**M. Patrice Reynaud** (L). Mon intervention sera brève. Elle portera sur ce point et sur les deux prochains – soit les propositions PR-462, PR-463 et PR-464

Proposition: boucllement d'un crédit pour l'achat d'arbres et de véhicules

– et, plus globalement, sur les boucllements de crédit que, depuis quelques mois, le Conseil administratif nous propose – reconnaissons-le! – à la petite semaine. D'ailleurs, c'est davantage une question qu'une intervention. Ne serait-il pas souhaitable, notamment pour celles et ceux qui organisent les séances de commission – je pense à M. Maudet, président de la commission des finances – que l'ensemble de ces boucllements nous soit proposé, si ce n'est en une seule fois, en tout cas dans un nombre de fois relativement réduit?

En tout état de cause, si nous pouvions avoir un programme pour ces boucllements – sachant qu'il ne devrait pas y en avoir tant que cela, j'ose l'espérer tout au moins – le travail parlementaire de notre Conseil municipal en serait amélioré. La commission des finances est en effet en plein examen des comptes 2005 et ajouter de telles propositions pourrait la conduire à en faire une mauvaise analyse, parce que trop brève et pas suffisamment complète. Or nous avons pu constater que certains de ces boucllements de crédit étaient révélateurs de situations méritant quelques investigations supplémentaires de la part de la commission des finances.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

## 6. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de véhicules électriques (PR-463).

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

PFQ 90.02 (11<sup>e</sup> PFQ) Le crédit extraordinaire de 1 300 000 francs voté par le Conseil municipal le 23 novembre 1982 (rapport N° 273 A) se décompose de la manière suivante:

	<i>Crédit</i>	<i>Dépense</i>	<i>Différence</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Quadrillage topographique des parcs	300 000,00	303 094,95	3094,95
Achat de 2000 arbres	450 000,00	450 000,00	0
Acquisition de véhicules électriques	550 000,00	550 372,65	372,65
Totaux	1 300 000,00	1 303 467,60	3467,60

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

Proposition: boucllement d'un crédit pour la sécurité des pièces d'eau dans les parcs

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3467,60 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires du quadrillage topographique des parcs et de l'acquisition de véhicules électriques.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.

**7. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit de 200 000 francs destiné à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 33 119,05 francs (PR-464).**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

PFQ 91.66 (18<sup>e</sup> PFQ) Le crédit extraordinaire de 200 000 francs voté par le Conseil municipal le 16 septembre 1998 (arrêté PA-397) se décompose de la manière suivante:

Crédit voté par le Conseil municipal le 16.09.1998 (arrêté PA-397)	Fr. 200 000,00
Dépense totale	<u>233 119,05</u>
Différence	33 119,05

Proposition: boucllement d'un crédit pour la sécurité des pièces d'eau  
dans les parcs

Ce crédit a permis de sécuriser les pièces d'eau suivantes:

- parc La Grange – étang de la Roseraie;
- parc des Eaux-Vives – étang du Plonjon;
- parc Bertrand – nouvel étang;
- parc Bertrand – bassin du Jardin blanc;
- parc de Malagnou – bassin du Muséum;
- parc Mon-Repos – étang du sud du parc;
- biotope du parc des Falaises de Champel;
- petit bassin dans le haut du parc Mon-Repos;
- étang du cimetière de Saint-Georges.

Le présent crédit, voté en urgence et directement par le Conseil municipal, s'est révélé insuffisant en raison de la procédure choisie par votre Conseil et du nombre de pièces d'eau à sécuriser. Pour cette raison, il comporte un dépassement de 33 119,05 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 33 119,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.**

**8. Proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs, complémentaire au crédit accordé par le Conseil municipal le 28 juin 2005 d'un montant de 1 000 000 de francs et destiné à la transformation de locaux afin de permettre l'accueil du Service des écoles et institutions pour l'enfance et de la Délégation à la jeunesse au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève-Petit-Saconnex (PR-465).**

**Préambule du Service des bâtiments**

Lors de la séance du 28 juin 2005, le Conseil municipal a pris la décision d'affecter les locaux du 100, rue de la Servette au Service des écoles et institutions pour l'enfance et à la Délégation à la jeunesse, et a voté, sur préavis de la commission des travaux (rapport PR-357 A), un crédit d'un montant de 1 000 000 de francs.

Ce montant, inférieur de 470 000 francs au crédit demandé, ne permet pas d'entreprendre les travaux d'aménagement minimaux nécessaires à l'installation des deux services demandeurs.

En collaboration avec les services utilisateurs, des recherches d'économies ont été effectuées notamment sur les postes principaux suivants:

- renoncement au remplacement des menuiseries extérieures (les fenêtres seront révisées ou réparées, remplacées ponctuellement si trop dégradées. Le changement général sera réalisé lors des futurs travaux de réfection de l'immeuble) (économie environ 60 000 francs);
- simplification des aménagements de mobiliers fixes (bibliothèques, rayonnages, armoires) (économie environ 20 000 francs);
- diverses simplifications chauffage, ventilation, sanitaire (économie environ 60 000 francs);
- économies d'aménagements intérieurs (cloisons, portes, faux plafonds) (économie environ 30 000 francs),

soit un total d'environ 170 000 francs.

La reprise de l'analyse des coûts nous amène aujourd'hui à présenter une demande de crédit complémentaire de 200 000 francs afin de répondre aux besoins nécessaires à la réalisation du programme.

Le Service des bâtiments a collaboré étroitement avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que la Délégation à la jeunesse pour rechercher les solutions les plus économiques. Malgré un tri très sélectif des dépenses à engager, la présente demande de crédit complémentaire est indispensable à la réalisation de locaux fonctionnels.

### **Préambule du Service des écoles et institutions pour l'enfance**

Depuis le printemps 1980, les bureaux du Service des écoles et institutions pour l'enfance, ainsi que ceux de la Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, sont installés au 7, rue de l'Athénée, dans un hôtel particulier loué à un propriétaire privé.

Le service compte une direction de 5 membres (une cheffe de service, une administratrice et 3 adjoints de direction), 24 collaborateurs fixes, 5 collaborateurs engagés sous contrat de durée déterminée, ainsi qu'un stagiaire.

La proposition de relogement du Service des écoles et institutions pour l'enfance dans les locaux du 100, rue de la Servette permettra non seulement d'économiser une location onéreuse, mais aussi de regrouper tout le personnel administratif et technique sur un seul lieu, dans des locaux correspondant à l'accueil adéquat de l'effectif actuel.

### **Préambule de la Délégation à la jeunesse**

La Délégation à la jeunesse a été créée en mai 2000 sans disposer de locaux administratifs. Elle était alors composée de 3 personnes. Ce n'est qu'en janvier 2001 qu'elle a pu emménager dans les locaux actuels au 15, rue des Vieux-Grenadiers. Ces locaux, un de 45 m<sup>2</sup> et l'autre de 55 m<sup>2</sup> (sans fenêtres), correspondaient alors parfaitement aux besoins de la délégation.

Dès 2003, le personnel de la Délégation à la jeunesse s'est passablement étoffé pour compter aujourd'hui 17 fonctionnaires et 2 employés temporaires.

Les locaux du 100, rue de la Servette permettront d'offrir à l'actuelle équipe de la Délégation à la jeunesse de bonnes conditions de travail. De plus, la proximité avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne fera qu'accroître les collaborations et synergies déjà développées.

### **Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

Idem proposition PR-357.

**Conception énergétique**

Dans le cadre des économies demandées, seule une révision générale des menuiseries est prévue dans l'enveloppe financière des travaux.

**Programme et surfaces**

Idem proposition PR-357.

**Répartition des surfaces utiles**

– Surface attribuée au Service des écoles et institutions pour l'enfance	422 m <sup>2</sup>
– Surface attribuée à la Délégation à la jeunesse	<u>210 m<sup>2</sup></u>
Total	632 m <sup>2</sup>

**100, Servette, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages****Estimation des coûts selon codes CFE**

<i>Position</i>		<i>Unités</i>	<i>Quantités</i>	<i>Prix</i>	<i>Montants</i>
<i>CFE</i>					
B	Travaux préparatoires				74 350
B0	Démolitions, démontages	p.	1		74 350
C	Installations de chantier				31 275
C0	Protections, échafaudages	p.	1		31 275
E	Gros œuvre				140 819
E0	Carbonatation/révision étanchéité terrasse	m <sup>2</sup>	85	361	30 670
E5	Fenêtres extérieures révision vitrages et volets roulants	gl	1		98 997
E6	Parois intérieures, couvertes	gl	1		3 717
E7	Travaux maçonnerie pour installation technique	gl	1		7 435
I	Installations techniques				267 655
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	632	117,5	74 260
I1	Télécoms, sécurité, défense incendie	m <sup>2</sup>	632	97	61 304
I2	Chauffage, adaptation, révision	m <sup>2</sup>	632	22	13 904
I3	Ventilation, extraction	gl	1		6 505
I4	Sanitaires, nouveaux appareils, Colonnes et alimentations	gl	1		69 540

SÉANCE DU 16 MAI 2006 (après-midi)  
Proposition: locaux du 100, rue de la Servette

6695

I5	Installations spéciales câble Raccordement fibre optique SIS	gl	1		18 587
I6	Transports Révision/adaptation des ascenseurs	p	1		23 235
M	Aménagements intérieurs				392 901
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	470	198	93 137
M2	Eléments de protection	gl	1		21 375
M3	Revêtements de sols Carrelages, chapes rattrap. niveaux	m <sup>2</sup>	749	110	82 703
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	1005	63	63 307
M5	Plafonds, faux plafonds	m <sup>2</sup>	763	91,3	69 700
M6	Mobilier fixe, réception, armoires	gl	1		53 385
M7	Cuisine, coin café	p.	2		9 294
B-M	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				907 000
V	Frais secondaires et comptes d'attente				6 000
V0	Reproduction documents	%	907 000	0,66	6 000
W	Honoraires tous mandataires				47 000
W1	Honoraires architecte,	gl	1		32 000
W2	Honoraires Ing. CVSE et Ing. civil	gl	1		15 000
B-W	Sous-total 2				960 000
X	Compte d'attente, divers et imprévus				81 600
X2	Divers et imprévus (rénovation)	%	960 000	8,50	81 600
B-X	Coût total de la construction (HT)				1 041 600
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)				79 160
	TVA 7,60%	%	7,6		79 160
B-Z	Coût total de la construction (TTC)				1 120 760
ZZ	Frais administratifs et financiers (TTC)				79 941
ZZ1	Prestation du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion	%	1 120 760	5,0	56 040
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3,50 \times 1\,176\,800 \times 7}{100 \times 2 \times 12}$				12 013
ZZ3	Fonds d'art contemporain	%	1	1 188 813	11 888
B-ZZ	Coût général de l'opération				1 200 701
	A déduire: crédit voté le 28 juin 2005				1 000 000
	Total du crédit demandé				200 701
	Arrondi à				200 000

**Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois de janvier 2006 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques selon norme SIA 416**

Le volume transformé est de 2623 m<sup>3</sup> (SIA 416), ce qui rapporté au coût général de l'opération (1 200 000 francs) donne un rapport de 457,50 francs le m<sup>3</sup>.

Rapporté à la surface utile qui est de 632 m<sup>2</sup>, le rapport est de 1898,75 francs le m<sup>2</sup>.

**Autorisation de construire**

Ce projet de transformation et aménagement de bureaux fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 25899-6, délivrée le 1<sup>er</sup> février 2006.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au minimum cinq mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ sept mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle aura lieu environ douze mois après le vote du Conseil municipal.

**Référence au programme financier d'investissement**

Cet objet est inscrit dans le 1<sup>er</sup> programme financier d'investissement 2004-2015, sous le numéro 060.007, pour un montant de 1 000 000 de francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobilier, et les charges annuelles (eau, gaz, électricité) seront à la charge des futurs utilisateurs.

Le loyer théorique annuel de ces locaux est de 210 600 francs.

Frais de chauffage, eau et électricité idem PR-357	17 500
Charge financière annuelle sur 200 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	<u>23 446</u>
Soit au total	40 946

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs, complémentaire au crédit accordé par le Conseil municipal le 28 juin 2005 d'un montant de 1 000 000 de francs et destiné à la transformation de locaux afin de permettre l'accueil du Service des écoles et institutions pour l'enfance et de la Délégation à la jeunesse au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève-Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 1988 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial voté le 28 juin 2005.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, sur proposition de la commission des travaux, le Conseil municipal a voulu économiser 470 000 francs sur cette proposition – c'est son droit, je peux le comprendre. Les services de Christian Ferrazino et moi-même avons cherché où faire des économies; certaines économies sont possibles, mais il manque 200 000 francs pour ouvrir les locaux du 100, rue de la Servette. Je pense que cette ouverture est essentielle pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse. Nous avons fait des concessions, dans la mesure où les deux services cohabiteront, ce qui n'était pas prévu initialement. Ce soir, nous vous demandons de voter ce crédit sur le siège, pour que nous puissions aller de l'avant. Nous n'avons que trop tardé, il n'est pas admissible que les fonctionnaires ne puissent pas se mettre au travail dans leurs futurs locaux.

#### *Préconsultation*

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** J'ai peut-être mal lu la proposition, mais je n'ai pas compris pourquoi la demande de crédit se monte à 200 000 francs. Les différentes économies à la première page du rapport se montent à 170 000 francs. J'aimerais donc savoir pourquoi le crédit demandé est de 200 000 francs, alors que des économies ont été faites pour 170 000 francs. Permettez-moi tout de même d'être étonné par ce calcul...

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Hatt-Arnold, nous sommes venus devant la commission des travaux pour exposer la situation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon collègue Tornare suggère qu'il y ait une discussion immédiate aujourd'hui, dans la mesure où la présentation a déjà été faite en amont. Nous avons dit très clairement à la commission des travaux qu'avec le million qui avait été voté nous ne pouvions pas finaliser l'ensemble des travaux. Un commissaire nous a suggéré d'aller en dépassement de crédit, mais nous nous y refusons, pour les raisons que vous connaissez...

Tout en saluant les efforts faits par les deux services, nous répétons que nous avons besoin de cette rallonge de 200 000 francs, pour compléter le million qui a été voté. Nous vous suggérons de voter cette rallonge sur le siège, ce qui nous permettra de finaliser au plus vite les travaux, pour permettre aux deux services

de pouvoir déménager. Au niveau des chiffres, la présentation a été faite, nous avons répondu, avec nos fonctionnaires, à toutes les questions que les membres de la commission ont bien voulu nous poser.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). J'ai pris la peine de regarder de manière détaillée cette proposition pour un crédit complémentaire. Il est vrai que le crédit demandé initialement était de 1,4 million de francs, qu'un amendement l'avait ramené à 1 million et qu'un effort a été fait en vue de diminuer les coûts et de faire des économies, qui sont expliquées à la première page de la proposition.

A la suite de la présentation qui nous a été faite en commission des travaux, nous reconnaissons que ce montant de 200 000 francs est nécessaire, d'autant plus – et M. Tornare l'a dit – que ce bâtiment est vide depuis cinq ans, voire six ans maintenant, soit depuis beaucoup trop longtemps. C'est une réalité, il faut donc maintenant finir les travaux. Nous ne voyons aucun problème à voter ce crédit sur le siège, pour pouvoir faire ce déménagement qui est nécessaire.

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo** (S). Le 28 juin 2005, en troisième débat, le Conseil municipal votait le rapport de la commission des travaux PR-357 A, soit un crédit de 1 million de francs, au lieu du crédit initial de 1 470 000 francs, pour la rénovation des locaux du 100, rue de la Servette. En effet, la commission des travaux, dans un mouvement d'humeur, avait estimé que le coût était trop important.

Aujourd'hui, les socialistes se réjouissent de voir que des économies ont pu être réalisées sur le crédit initial, y compris en supprimant certains travaux, et ils vous demandent, Mesdames et Messieurs, de voter sur le siège ce crédit complémentaire de 200 000 francs, car il ne sert à rien de retarder ces travaux. Il faut maintenant que le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse puissent emménager au plus vite dans des locaux adaptés.

N'oublions pas que le temps, c'est de l'argent, et que ce qu'on gagne d'un côté risque d'être perdu de l'autre, sachant qu'il faut payer la location des bureaux du 7, rue de l'Athénée, en attendant que le Service des écoles et institutions pour l'enfance déménage. En conséquence, les socialistes vous demandent, Mesdames et Messieurs, de voter cette proposition sur le siège pour que le Conseil municipal ne se tire pas une balle dans le pied!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je constate que la commission des travaux, qui a été très audacieuse en demandant une diminution vraiment importante, a eu rai-

son et que, finalement, quand le Conseil administratif veut, il peut! C'est déjà un bon signe. En plus, je constate que le Conseil administratif, fort d'une certaine expérience récente dont nous discuterons ce soir ou demain, prend dorénavant des précautions et donne des informations par anticipation. Nous ne pouvons que l'en remercier et le féliciter.

A l'époque, j'avais trouvé que la commission des travaux allait un peu loin. Certains commissaires travaillant dans le domaine de la construction avaient fait une évaluation, qui avait convaincu une majorité de la commission. Je pense toujours qu'il est assez dangereux de procéder ainsi, de diminuer un crédit, non pas de 5% ou de 8%, mais de plus du tiers. Cela dit, nous avons travaillé d'une manière très approfondie en commission et je crois que nous pourrions ce soir remercier la commission en votant sur le siège, puisque tout le travail a déjà été fait.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Je ne veux pas développer des arguments qui l'ont déjà été. Je dirai simplement que les Verts souhaitent faire un petit tour en commission des travaux, pour voir comment les économies ont été faites. Ce serait une bonne chose de renvoyer cette proposition en commission, qui pourrait rendre ensuite ne serait-ce qu'un rapport oral.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical suivra la proposition des Verts de faire un petit tour à la commission des travaux. Pour ma part, je peux comprendre la question de notre collègue M. Hatt-Arnold tout à l'heure à propos des 170 000 francs d'économie. Le crédit initial était de 1 470 000 francs: une fois déduits les 170 000 francs d'économies, il reste 1 300 000 francs. Comme vous ne nous demandez que 200 000 francs de crédit complémentaire, Monsieur Ferrazino, cela veut-il dire que vous reviendrez bientôt avec une demande de 100 000 francs, ou y avait-il 100 000 francs de trop au départ?

Une chose est certaine: la commission des travaux a eu raison de vous demander de faire des économies, puisque le crédit a pu être diminué de 270 000 francs, soit à peu près de 20%. Comme l'a dit M. Pattaroni, quand on veut, on peut! D'autant qu'à mon sens la Ville de Genève fait un peu dans le luxe quand elle construit. Nous accepterons donc ce crédit, mais nous souhaitons que la proposition soit examinée rapidement en commission.

**M. Georges Queloz (L).** Dans ces conditions, le groupe libéral propose aussi de renvoyer cette proposition en commission des travaux. A l'époque, c'était un commissaire professionnel de la branche qui avait déploré que les travaux de

menuiserie – portes, fenêtres et autres – soient trop chers, voire luxueux. A cet égard, il y a deux manières de diminuer le prix d'une réalisation: on achète des étagères moins chères ou on en achète moins, on pose des portes à 800 francs au lieu de 2500 francs... C'est la première raison pour laquelle nous souhaitons que cette proposition soit renvoyée en commission.

L'autre raison est que, normalement, la Délégation à la jeunesse devait déménager dans ces locaux. Mais qu'a-t-on pu lire dans la revue publiée par la Ville *Vivre à Genève?* Que la Délégation à la jeunesse avait déménagé à la villa Moyrier... Nous aimerions bien recevoir des explications à ce sujet.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). A l'époque, notre groupe avait aussi trouvé que la réduction du crédit avait été faite à la hussarde, sans trop de réflexion. D'ailleurs, la remarque d'un commissaire, qui a été évoquée tout à l'heure, m'avait particulièrement choqué, parce qu'elle me semblait un peu méprisante à l'égard des professionnels de la Ville, qui étaient venus nous expliquer combien ils avaient travaillé sérieusement. La diminution du crédit avait été faite à la louche, si je puis dire, d'une manière totalement infondée, et j'avais trouvé cela un peu méprisant. D'ailleurs, je l'avais dit: on peut manifester un peu plus de respect pour les professionnels de l'administration qui, jusqu'à nouvel ordre, ne déméritent pas.

Cela dit, renvoyer cette proposition à la commission des travaux pour demander aux mêmes personnes de venir nous dire les mêmes choses – car je ne vois pas ce qu'elles pourraient nous dire d'autre – me semble coûteux et inutile. Maintenant, si le Conseil municipal se prononce quand même pour le renvoi à la commission des travaux, c'est volontiers que nous recevrons les mêmes personnes, pour entendre les mêmes choses et faire le même rapport...

Je rappelle que, dans les économies que l'administration a été obligée de faire, il y a 60 000 francs prévus pour le remplacement des vitrages. En commission, nous avons fait remarquer que le personnel qui travaillera là-bas devra, un jour ou l'autre, être mis à l'abri du bruit de la rue de la Servette, comme tous les autres habitants. Ces travaux ne sont donc que reportés de quelques années. Si c'est là le petit jeu auquel on se livre, il ne nous paraît pas très efficace...

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose de voter cette proposition sur le siège.

**M. Alain Dupraz** (T). Le crédit initial était de 1 470 000 francs. La commission des travaux a décidé, au pifomètre en quelque sorte, une réduction drasti-

que, ramenant le crédit à 1 million de francs. Avec cette demande de rallonge, il atteindra 1,2 million. Le Parti du travail refusera de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, car il ne voit pas ce qu'on pourrait y faire, et il votera cette demande de crédit sur le siège.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, je vous le dis calmement: les économies demandées par le Conseil municipal à la commission ont été faites. Nous sommes donc allés dans votre sens et, comme l'a dit mon collègue Ferrazino, l'information sur la présente proposition a été donnée en commission.

Quant à l'installation de la Délégation à la jeunesse à la villa Moynier, je l'ai déjà dit, elle est provisoire. Premièrement, la Délégation à la jeunesse était trop à l'étroit à la rue des Vieux-Grenadiers. Deuxièmement, vous savez que le chef de service a eu un grave accident: à la villa Moynier, il peut travailler au rez-de-chaussée, sans quoi il aurait été en arrêt de travail pendant six mois encore. Le Conseil administratif a accepté que, jusqu'à la fin des travaux à la rue de la Servette, la Délégation à la jeunesse s'installe à la villa Moynier, empêchant par la même occasion que celle-ci soit squattée – vous en serez sûrement satisfait, Monsieur Queloz!

J'aimerais souligner enfin que, contrairement à ce qu'ont dit certains, l'économie est bien de 200 000 francs. Reprenez vos calculettes, vous verrez que c'est juste! Alors, si vous voulez faire un nouveau tour de piste, faites-le, mais ce sera vraiment du cirque!

**M. Alexis Barbey (L).** Je veux bien reprendre ma calculette... J'aimerais qu'on m'explique comment on arrive à 200 000 francs, à partir du crédit initial de 1 470 000 francs et des 170 000 francs d'économie. Si on m'explique comment on arrive à 200 000 francs de crédit supplémentaire, je veux bien les voter, mais j'aimerais savoir ce que je vote...

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 50 oui contre 12 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 34 oui contre 27 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 47 oui contre 18 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs, complémentaire au crédit accordé par le Conseil municipal le 28 juin 2005 d'un montant de 1 000 000 de francs et destiné à la transformation de locaux afin de permettre l'accueil du Service des écoles et institutions pour l'enfance et de la Délégation à la jeunesse au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève-Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 1988 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial voté le 28 juin 2005.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**9. Proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 365 120 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, de machines de bureau, d'équipements de nettoyage, de machines diverses et d'installations fixes pour les services de l'administration municipale – 7<sup>e</sup> plan d'achat quadriennal (PR-466).**

### **Introduction**

#### *But*

La présente proposition est destinée à assurer le financement de mobilier standard, des machines de bureau et des équipements de nettoyage de l'administration municipale, pour lesquels le Service des achats est le service compétent.

Conformément au dispositif mis en place depuis l'année 2001, la présente proposition regroupe également l'ensemble des demandes de renouvellement ou d'acquisition de machines diverses (machines, équipements et engins spécifiques) et d'installations fixes dont les coûts sont supérieurs à 10 000 francs par objet.

#### *Définition*

Le plan de renouvellement annuel pour le mobilier standard, les machines de bureau et les équipements de nettoyage est intégré au premier plan financier d'investissement 2004-2015 de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs pour la tranche 2005.

### **Historique**

Les précédentes tranches du plan de renouvellement annuel ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- Plan de renouvellement extraordinaire voté le 16 décembre 1987. Proposition N° 343 du 17 mars 1987. Ouverture d'un crédit de 3 900 000 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2000) voté le 23 mai 2000. Proposition N° 30 du 12 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 644 000 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2001) voté le 26 juin 2001. Proposition N° 102 du 4 décembre 2000. Ouverture d'un crédit de 1 122 000 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2002) voté le 15 janvier 2003. Proposition N° 145 du 11 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 514 316 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2003) voté le 3 juin 2003. Proposition N° 236 du 19 juillet 2002. Ouverture d'un crédit de 3 769 700 francs.

- Plan de renouvellement annuel (tranche 2004) voté le 3 juin 2003. Proposition N° 318 du 11 décembre 2003. Ouverture d'un crédit de 3 275 600 francs.

*Procédure de renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage*

Chaque année, les services de l'administration municipale définissent leurs besoins en équipements. La coordination et le chiffrage de ces demandes sont assurés par le Service des achats. Les critères d'octroi sont liés à la justification des objets demandés, en tenant compte du plan financier d'investissement, des éventuels nouveaux postes figurant au budget, de l'obsolescence des équipements à remplacer et des compléments demandés correspondant à l'évolution des missions des services.

**Mobilier standard**

Le 23 mai 2000, le Conseil municipal acceptait la motion M-75, intitulée «Procédure de traitement des achats d'équipements de bureau», tout en respectant les recommandations de la Commission de la promotion de la sécurité et de la santé. Conformément à la réponse du Conseil administratif à la motion mentionnée ci-dessus, les standards de dotation en vigueur ont été appliqués jusqu'au début de l'année 2005. Dès le printemps 2005, dans un souci de recherche d'économies et après étude du marché, les «standards d'équipements» ont été revus à la baisse, ils sont dorénavant les suivants:

*Définition du mobilier standard pour la Ville de Genève*

Collaborateur

4 500 francs

Exécution standard, réalisée avec des panneaux en aggloméré et revêtus de mélamine ou stratifiés.

- 1 table de travail intégrant un angle.
- 1 petite table de retour pour périphérique (imprimante, scanner, etc.).
- 1 corps de bureau sur roulettes.
- 1 corps de bureau au sol à la hauteur du plan de travail.
- 1 armoire à rideau.
- 1 lampe de bureau.
- 1 chaise.

Adjoint de direction, administrateur

6 500 francs

Exécution gamme moyenne, réalisée avec des panneaux agglomérés ou MDF et revêtus en stratifiés.

- 1 table de travail intégrant un angle.
- 1 petite table de retour pour périphérique.
- 1 corps de bureau sur roulettes.
- 1 corps de bureau au sol à la hauteur du plan de travail.

- 1 armoire à rideau.
- 1 extension conférence intégrée ou indépendante.
- 1 lampe de bureau.
- 1 chaise.
- 2 chaises visiteur.

Chef de service

10 000 francs

Exécution gamme supérieure, réalisée avec des panneaux agglomérés ou MDF et recouvert d'une feuille de bois véritable (plaquage bois).

- 1 table de travail intégrant un angle.
- 1 petite table de retour pour périphérique.
- 2 corps de bureau sur roulettes.
- 1 corps de bureau au sol à la hauteur du plan de travail.
- 2 armoires à rideau.
- 1 extension conférence intégrée ou indépendante.
- 1 lampe de bureau.
- 1 fauteuil.
- 4 chaises visiteur.

**Besoins des services municipaux****Autorités**

Fr.

*Administration centrale*

17 000

Mobilier

Equipement d'une salle de conférences de 24 personnes (commissions du Conseil municipal).

*Service des relations extérieures*

1 000

Mobilier

Compléments divers et armoire de rangement.

*Service des ressources humaines*

42 100

Mobilier

Remplacement de 3 postes de travail vétustes, armoires diverses (rangement et vestiaires). Divers compléments de mobilier administratif y compris l'équipement d'un guichet de réception.

**Département des finances et de l'administration générale***Gérance immobilière municipale*

21 500

Equipements de nettoyage

Acquisition d'un aspirateur et d'une balayeuse.

*Taxe professionnelle communale*

4 500

Machines de bureau

Acquisition de 3 destructeurs de documents confidentiels, pour un usage centralisé.

SÉANCE DU 16 MAI 2006 (après-midi)  
Proposition: achat de mobilier et machines

6707

*Direction de l'administration générale* 2 350

Mobilier

Acquisition d'une armoire pour le stockage de la documentation et des dossiers.

Machines de bureau

Acquisition d'un destructeur de papier.

*Service des achats* 135 000

Mobilier

Acquisition et/ou remplacement de divers mobiliers pour les magistrats et les directions de département et de division.

Machines diverses

Remplacement de l'unité de finition de l'atelier de reliure permettant de réaliser des brochures rapidement et à prix réduit.

Remplacement de la plieuse automatique obsolète et irréparable.

*Direction des systèmes d'information* 11 500

Mobilier

Remplacement de 2 postes de travail vétustes et acquisition d'armoires pour le stockage de la documentation et des dossiers.

**Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie**

*Direction de l'aménagement, des constructions et de la voirie* 20 000

Mobilier

Acquisition de 250 mètres linéaires d'étagères.

*Service des opérations foncières* 10 000

Mobilier

Renouvellement de mobilier, selon besoins.

*Service de l'énergie* 24 000

Mobilier

Renouvellement et adaptations diverses de postes de travail et meubles de rangement. Remplacement du poste de travail de la cheffe de service.

*Service de la mobilité* 25 000

Mobilier

Renouvellement et adaptations diverses.

*Service logistique et technique* 7 000

Mobilier

Remplacement de 10 chaises vétustes par des chaises ergonomiques.

**Département des affaires culturelles**

*Division art et culture – SAT / Administration* 150 000

Machines diverses

Système de diffusion sonore très directionnel afin de réduire la pollution sonore de l'entourage des scènes extérieures (nécessaire au respect des normes antipollution sonores pour la SEF, FM, ...).

<i>Grand Théâtre</i>	129 360
<u>Mobilier</u>	
Acquisition d'armoires métalliques.	
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition de 3 porteuses pour embarquement de gradateurs et de projecteurs et d'une installation de sonorisation.	
<i>Conservatoire et Jardin botaniques – Bibliothèque</i>	2 600
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de meubles de classement pour dossiers suspendus.	
<i>Conservatoire et Jardin botaniques – Herbar</i>	7 720
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de mobilier divers (bureaux, chaises, lampes, etc.).	
<i>Conservatoire et Jardin botaniques – Enseignement et recherche</i>	20 600
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de chaises.	
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition d'un appareil PCR (Polymerase Chain Reaction).	
<i>Conservatoire et Jardin botaniques – Jardin</i>	11 500
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de mobilier divers (chaises, établis, armoires, etc.).	
<i>Conservatoire et Jardin botaniques – Administration</i>	70
<u>Mobilier</u>	
Acquisition d'une lampe de bureau.	
<i>Musée d'art et d'histoire – Collectif</i>	99 735
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de mobilier divers (armoires métalliques, armoire antifeu, armoire ektachromes, chaises, bureaux, lampes, scène démontable, etc.).	
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition de 5 humidificateurs pour les salles d'exposition, de 4 lecteurs de cartes de crédit / monétique.	
<i>Musée d'art et d'histoire – Bibliothèque d'art et d'archéologie</i>	130 000
<u>Installation fixe</u>	
Aménagement d'un dépôt de livres (aménagement du local et armoires mobiles).	
<i>Musée d'art et d'histoire – Cabinet des estampes</i>	2 700
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de 10 chaises pour la salle de consultation.	
<i>Musée d'art et d'histoire – Centre d'iconographie</i>	4 000
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de rayonnages (pour livres et cartons d'archives).	

SÉANCE DU 16 MAI 2006 (après-midi)  
Proposition: achat de mobilier et machines

6709

*Musée d'art et d'histoire – Musée Ariana* 4 500

Mobilier

Acquisition d'une vitrine étanche pour la conservation des verres malades.

*Musée d'ethnographie* 94 000

Mobilier

Renouvellement de mobilier divers (bureaux, chaises, armoires hautes à portes coulissantes).

Machines diverses

Renouvellement du parc de machines de la menuiserie (raboteuse, dégauchisseuse, scie à format, scie à ruban, ponceuse, système d'aspiration, cabine de giclage).

Acquisition de matériel d'éclairage muséologique.

*Muséum d'histoire naturelle – Administration* 19 600

Mobilier

Remplacement de 3 postes de travail vétustes et acquisition de mobilier divers (armoires).

*Muséum d'histoire naturelle – Reliure* 25 500

Machines diverses

Acquisition d'une assembleuse à suction.

*Bibliothèques municipales* 20 510

Mobilier

Equipements divers (caissons et bacs de rangements et d'exposition, plans de travail pour postes informatiques publics, tabourets, sièges pour enfants, chaises, etc.).

Machines diverses

Acquisition d'une cisaille pour découpe de passe-partout.

*Bibliothèque publique et universitaire* 9 000

Nouveaux postes

Acquisition de 2 nouveaux postes (comptable et bibliothécaire).

*Bibliothèque publique et universitaire – Bibliothèque musicale* 23 525

Mobilier

Acquisition de séparateurs pour rayonnages, meubles à plans, rayonnages métalliques, sièges et tables.

Nouveau poste

Acquisition d'un nouveau poste de travail (bibliothécaire).

**Département des sports et de la sécurité**

*Direction des sports et de la sécurité*

1 900

Mobilier

Acquisition de mobilier divers (armoire et chaise).

<i>Service des sports – Mécanique</i>	18 000
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition d'un poste à souder à fil et à gaz inerte pour tous les métaux.	
<i>Service des sports – Patinoire des Vernets</i>	26 000
<u>Equipements de nettoyage</u>	
Acquisition de 2 auto-laveuses et d'une nettoyeuse à vapeur aspirante.	
<i>Service des sports – CS Bout-du-Monde et Vessy</i>	7 000
<u>Equipements de nettoyage</u>	
Acquisition d'un aspirateur à feuilles tracté et d'une machine à pression.	
<i>Service des sports – Stades et maison des sportifs</i>	7 000
<u>Equipements de nettoyage</u>	
Acquisition d'un aspirateur à feuilles et d'une machine à pression.	
<i>Incendie et secours – Technique</i>	20 000
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition d'un matériel de mesure SMF –N pour véhicule AC.	
<i>Incendie et secours – Equipement / Matériel</i>	52 750
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de mobilier divers (table de conférence, chaises et lits).	
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition de 2 motopompes, avec jeux de transport, tuyaux d'aspiration, accessoires et option régulateur de pression automatique.	
<u>Equipements de nettoyage</u>	
Acquisition d'un extracteur de lavage.	
<i>Incendie et secours – Transports sanitaires</i>	9 000
<u>Nouveaux postes</u>	
Acquisition de 2 postes de travail (sapeurs sauveteurs – opérateurs).	
<i>Assistance et protection de la population (SAPP)</i>	116 600
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de 50 matelas mousse avec housse en nylon.	
<u>Machines diverses</u>	
Acquisition d'un appareil pour mise sous vide de l'alimentation de repas, d'un four de cuisine servant à cuire, griller et rôtir les aliments, d'une meuleuse à affûter les chaînes de tronçonneuses, de 2 extracteurs de lavage pour la buanderie de la construction de Champel, d'un séchoir à tambour.	
<u>Equipements de nettoyage</u>	
Acquisition de 2 monobrosses avec accessoires.	
<b>Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement</b>	
<i>Ecoles et institutions pour l'enfance – Logistique et conciergerie</i>	4 000
<u>Mobilier</u>	
Acquisition de 20 armoires «vestiaire» pour le personnel auxiliaire de diverses écoles.	

*Espaces verts et de l'environnement* 27 000

Mobilier

Remplacement de 6 postes de travail vétustes.

<b>Récapitulatif</b>	<i>Coûts</i>	<i>Références au 1<sup>er</sup> PFI</i>
	<i>Fr.</i>	<i>(2004-2015)</i>
Nouveaux postes	22 500	110.047.09
Mobilier	398 010	»
Machines de bureau	5 500	»
Equipements de nettoyage	78 000	»
Machines diverses	577 750	»
Installations fixes	283 360	»
Total	1 365 120	

**Maintenance des équipements**

L'entretien (préventif et curatif) de l'ensemble des équipements compris dans la présente demande de crédit est à la charge et sous la responsabilité des services bénéficiaires, sous réserve des équipements dont la compétence a été attribuée à un service bien précis.

**Référence au 1<sup>er</sup> plan financier d'investissement**

Cette demande de crédit figure dans le 1<sup>er</sup> plan financier d'investissement (2004-2015), sous la référence 111.047.09, pour un montant total de 1 000 000 de francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières**

Ce crédit n'entraînera aucune augmentation du budget ordinaire de fonctionnement.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 8 annuités pour le mobilier et les nouveaux postes, 5 annuités pour les machines de bureaux, les équipements de nettoyage et les machines diverses et 10 annuités pour les installations fixes, elle atteindra respectivement 59 904 francs, 144 387 francs et 33 218 francs, soit au total 237 509 francs.

**Service gestionnaire et services bénéficiaires***Service gestionnaire*

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service des achats. L'acquisition des installations fixes est placée sous la supervision technique du Service des bâtiments.

*Services bénéficiaires*

Les bénéficiaires de ce crédit sont les suivants:

Entités	Nouveaux postes	Mobilier	Machines bureau	Equip. nettoyage	Machines diverses	Install. fixes	Total
<b>Département Autorités</b>							
<b>Administration centrale</b>							
A0020299	Secrétariat Conseil administratif	17'000					17'000
	<b>Total Administration centrale</b>	<b>17'000</b>					<b>17'000</b>
<b>Relations extérieures</b>							
A0040099	Service des relations extérieures	1'000					1'000
	<b>Total Relations extérieures</b>	<b>1'000</b>					<b>1'000</b>
<b>Ressources humaines</b>							
A0100099	Service des ressources humaines	42'100					42'100
	<b>Total Ressources humaines</b>	<b>42'100</b>					<b>42'100</b>
<b>Total Dpt. Autorités</b>		<b>60'100</b>					<b>60'100</b>

**Département des finances et de l'administration générale****Gérance immobilière municipale**

10050299	Immeubles locatifs PF			21'500			21'500
	<b>Total GIM</b>			<b>21'500</b>			<b>21'500</b>

**Taxe professionnelle communale**

10060099	Taxe professionnelle communale		4'500				4'500
	<b>Total Taxe prof. communale</b>		<b>4'500</b>				<b>4'500</b>

**Direction de l'Administration générale**

11000099	Direction	1'350	1'000				2'350
	<b>Total Direction admin. gén.</b>	<b>1'350</b>	<b>1'000</b>				<b>2'350</b>

**Achats et impressions**

11070199	Service des achats	50'000			85'000		135'000
	<b>Total Achats et impressions</b>	<b>50'000</b>			<b>85'000</b>		<b>135'000</b>

**Direction des systèmes d'information**

11090099	Administration	11'500					11'500
	<b>Total DSI</b>	<b>11'500</b>					<b>11'500</b>

<b>Total Dpt. finances et admin. générale</b>		<b>62'850</b>	<b>5'500</b>	<b>21'500</b>	<b>85'000</b>		<b>174'850</b>
---	--	---------------	--------------	---------------	---------------	--	----------------

**Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie****Direction aménagement, constructions et voirie**

20010099	Direction					20'000	20'000
	<b>Total Direction</b>					<b>20'000</b>	<b>20'000</b>

**Service des opérations foncières**

21020099	Service des opérations foncières	10'000					10'000
	<b>Total Service opér. foncières</b>	<b>10'000</b>					<b>10'000</b>

SÉANCE DU 16 MAI 2006 (après-midi)  
 Proposition: achat de mobilier et machines

6713

Entités	Nouveaux postes	Mobilier	Machines bureau	Equip. nettoyage	Machines diverses	Install. fixes	Total
<b>Service de l'énergie</b>							
21070099		Service de l'énergie	24'000				24'400
		<b>Total Service de l'énergie</b>	<b>24'400</b>				<b>24'400</b>
<b>Service de la mobilité</b>							
21080099		Service de la mobilité	25'000				25'000
		<b>Total Service de la mobilité</b>	<b>25'000</b>				<b>25'000</b>
<b>Service logistique et technique</b>							
23020099		Service logistique et voirie	7'000				7'000
		<b>Total Service log. et technique</b>	<b>7'000</b>				<b>7'000</b>
<b>Total Dpt. amén., constr. et voirie</b>			<b>66'000</b>			<b>20'000</b>	<b>86'000</b>

**Département des affaires culturelles**

**Service administratif et technique**

31010099		Administration			150'000		150'000
		<b>Total Service adm. et technique</b>			<b>150'000</b>		<b>150'000</b>

**Grand Théâtre**

31100099		Grand Théâtre	10'000		71'000	48'360	129'360
		<b>Total Grand Théâtre</b>	<b>10'000</b>		<b>71'000</b>	<b>48'360</b>	<b>129'360</b>

**Conservatoire et Jardin botaniques**

32010001		Bibliothèque	2'600				2'600
32010002		Herbier	7'720				7'720
32010003		Enseignement et recherche	1'100		19'500		20'600
32010004		Jardin	11'500				11'500
32010099		Administration	70				70
		<b>Total CJB</b>	<b>22'990</b>		<b>19'500</b>		<b>42'490</b>

**Musée d'art et d'histoire**

32020099		Collectif	47'735		52'000		99'735
		Bibliothèque d'art et d'archéologie				130'000	130'000
32020299		Cabinet des estampes	2'700				2'700
32020399		Centre d'iconographie	4'000				4'000
32020599		Musée Ariana	4'500				4'500
		<b>Total Musée d'art et d'histoire</b>	<b>58'935</b>		<b>52'000</b>	<b>130'000</b>	<b>240'935</b>

**Musée d'ethnographie**

32020099		Musée d'ethnographie	9'000			85'000	94'000
		<b>Total Musée d'ethnographie</b>	<b>9'000</b>			<b>85'000</b>	<b>94'000</b>

**Muséum d'histoire naturelle**

32040010		Administration	19'600				19'600
32040022		Reliure			25'500		25'500
		<b>Total MHN</b>	<b>19'600</b>		<b>25'500</b>		<b>45'100</b>

**Bibliothèques municipales**

33010099		Bibliothèques municipales	16'110		4'400		20'510
		<b>Total BMU</b>	<b>16'110</b>		<b>4'400</b>		<b>20'510</b>

**Bibliothèque publique et universitaire**

33020099		Bibliothèque pub. et universitaire	9'000				9'000
33020299		Bibliothèque musicale	4'500	19'025			23'525
		<b>Total BPU</b>	<b>13'500</b>	<b>19'025</b>			<b>32'525</b>

<b>Total Dpt. des affaires culturelles</b>			<b>13'500</b>	<b>155'660</b>		<b>322'400</b>	<b>263'360</b>	<b>754'920</b>
--	--	--	---------------	----------------	--	----------------	----------------	----------------

SÉANCE DU 16 MAI 2006 (après-midi)  
Proposition: achat de mobilier et machines

Entités	Nouveaux postes	Mobilier	Machines bureau	Equip. nettoyage	Machines diverses	Install. fixes	Total
<b>Département des sports et de la sécurité</b>							
<b>Direction des sports et de la sécurité</b>							
40010099	Direction		1'900				1'900
	<b>Total Direct. sports et sécurité</b>		<b>1'900</b>				<b>1'900</b>
<b>Service des sports</b>							
40023199	Mécanique				18'000		18'000
40023699	Patinoire Vernets			26'000			26'000
40023899	CS Bout-du-Monde et Vessy			7'000			7'000
40024199	Stades et maison des sportifs			7'000			7'000
	<b>Total Service des sports</b>			<b>40'000</b>	<b>18'000</b>		<b>58'000</b>
<b>Incendie et secours</b>							
40030399	Technique				20'000		20'000
40030599	Equipement / matériel	16'000		10'500	26'250		52'750
40035299	Transports sanitaires	9'000					9'000
	<b>Total Incendie et secours</b>	<b>9'000</b>	<b>16'000</b>	<b>10'500</b>	<b>46'250</b>		<b>81'750</b>
<b>Assistance et protection de la population</b>							
40040099	Assist. et protect. de la pop.		4'500	6'000	106'100		116'600
	<b>Total Assistance et prot. pop.</b>		<b>4'500</b>	<b>6'000</b>	<b>106'100</b>		<b>116'600</b>
<b>Total Dpt. des sports et de la sécurité</b>		<b>9'000</b>	<b>22'400</b>	<b>56'500</b>	<b>170'350</b>		<b>258'250</b>

**Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement**

**Ecoles et institutions pour l'enfance**

50030199	Logistique et conciergerie		4'000				4'000
	<b>Total Ecoles et instit. enfance</b>		<b>4'000</b>				<b>4'000</b>

**Espaces verts et environnement**

50040099	Espaces verts et environnement		27'000				27'000
	<b>Total SEVE</b>		<b>27'000</b>				<b>27'000</b>
<b>Total Dpt. affaires sociales, écoles et env.</b>			<b>31'000</b>				<b>31'000</b>

	Arrêté I		Arrêté II			Arr. III	Total PR
<b>Total administration municipale</b>	<b>22'500</b>	<b>398'010</b>	<b>5'500</b>	<b>78'000</b>	<b>577'750</b>	<b>283'360</b>	<b>1'365'120</b>
Entités	Nouveaux postes	Mobilier	Machines bureau	Equip. nettoyage	Machines diverses	Install. fixes	Total

## **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 420 510 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 420 510 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2014.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 661 250 francs destiné à l'acquisition de machines, équipements et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 661 250 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2011.

### PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 283 360 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 283 360 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

**La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

**10. Proposition du Conseil administratif du 12 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006 (PR-467).**

Du 13 au 19 novembre, pendant la durée de la Foire de Genève, se tiendra au Palais des expositions la deuxième édition de la Cité des métiers et des formations. La Ville de Genève avait soutenu la première exposition de la Cité des métiers en 2001 par une participation active à travers des stands ou des animations particulièrement appréciées du public.

Cet événement est organisé conjointement par le Département de l'instruction publique, l'Union des associations patronales genevoises et la Communauté genevoise d'action syndicale. La Cité des métiers et des formations vise à présenter toute la variété des métiers, des professions et des formations.

Le slogan de l'édition 2006 de la Cité des métiers et des formations «Choir un métier, se former tout au long de la vie» explicite brièvement la nouvelle orientation qui est donnée à cette manifestation.

Alors que la première édition avait pour but la valorisation de la formation initiale, la Cité des métiers et des formations 2006 englobe formation initiale, formation continue et pour adultes. Cette manifestation occupera un espace de 25 000 m<sup>2</sup>.

La Cité des métiers et des formations est une plate-forme où des professionnels, des spécialistes de l'orientation, de la formation et de l'information scolaire et professionnelle assurent le dialogue, la rencontre et les démonstrations pratiques.

Les questions liées à l'insertion, à la réinsertion, à la promotion de l'égalité hommes/femmes seront également des thématiques importantes.

Cette manifestation s'adresse donc aux jeunes qui recherchent un métier, une profession, une possibilité de formation, et aux adultes qui souhaitent ou doivent se réorienter ou acquérir de nouvelles qualifications.

Par le nombre et la spécificité des métiers qu'elle offre, la Ville de Genève a toute sa place dans cette manifestation.

Lors d'une présentation de la Cité des métiers et des formations du 28 février 2006, les services de la Ville de Genève ont pu se faire une idée plus précise de la manière dont ils vont mettre en valeur leur domaine d'activité. Vous trouverez ci-dessous un bref descriptif de leurs stands et des ressources qu'ils requièrent.

Le Conseil administratif se propose de participer à la Cité des métiers et des formations, par la présence des services suivants:

#### *Délégation à la jeunesse (DEJ)*

Forte de son expérience lors de la première édition de la manifestation en 2001, la DEJ présente cette année un nouveau concept en accord avec les organisateurs de la Cité des métiers. En effet, le terrain multisports ainsi que les différentes activités proposées à cette occasion ont rencontré un grand succès. Considérés comme «action paratonnerre» par les organisateurs, ces derniers comptent sur une nouvelle collaboration de la DEJ.

La surface qu'occupera la DEJ englobera ainsi deux zones Pique-nique qui se veulent être conviviales.

Parmi les grands thèmes de la présente édition, les questions liées à l'insertion, à la réinsertion, à la promotion de l'égalité hommes/femmes, sont identiques aux préoccupations de la DEJ qui propose d'axer son espace autour de ces problématiques par des animations et questionnements divers.

Jeux de piste autour de l'exclusion, Théâtre-Forum autour de la recherche d'apprentissage, Village des entreprises sociales qui proposent des emplois de (ré)insertion, la problématique des petits jobs et d'autres thèmes encore seront développés avec les partenaires institutionnels et privés de la DEJ.

C'est l'occasion unique pour de nombreux jeunes de connaître les activités de la DEJ, mais c'est aussi l'occasion de montrer aux adultes les difficultés actuelles rencontrées par une partie grandissante de notre jeunesse et de les encourager à trouver des solutions.

#### *Service d'incendie et de secours (SIS)*

L'objectif du SIS est de présenter les différents métiers dont le service est formateur à part entière (sapeur-pompier et sapeur-opérateur) et qui sont exercés au sein du service (sapeur-pompier, sapeur-sauveteur et sapeur-opérateur).

La surface qui sera mise à la disposition du SIS comprendra notamment:

- un secteur de présentation des activités et des conditions de recrutement (distribution de brochures ou flyers, possibilité de s'entretenir avec un sapeur-pompier);
- un poste informatisé d'opérateur à la centrale d'alarme;
- un espace avec une ambulance, son matériel d'intervention et un équipage;
- un espace de projection (film de présentation du service, reportages d'interventions);

- un espace de démonstration (désincarcération) afin de sensibiliser les jeunes aux accidents de la route.

#### *Service des agents de ville et du domaine public*

Ce service occupera un espace aménagé en trois espaces distincts:

- un espace destiné à la projection sur les métiers du domaine public en situation de terrain;
- un espace convivial de rencontres et de partage;
- un espace ludique sur les thèmes de la modélisation 3D et de la pratique de terminaux nomades permettant des relevés géographiques.

Thème: découvrir la face cachée des métiers exercés dans un service du domaine public, par le suivi de l'activité d'un architecte et des implications géomatiques.

Mettre en évidence la nécessité d'aborder l'apprentissage des technologies nouvelles, qui trouvent leurs applications dans le quotidien d'une administration municipale.

A noter que la profession d'agent de sécurité municipal sera présentée à part, dans le cadre d'un stand organisé et financé par l'Association des communes genevoises.

#### *Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)*

Le SEVE présentera les quatre formations du SEVE (floriculteur, pépiniériste, paysagiste et gardien d'animaux).

Ce stand comportera également un atelier de rempotage où les visiteurs pourront repiquer des plantons et les emporter pour dynamiser le stand.

#### *Service des ressources humaines (SRH)*

Le SRH ne prévoit pas de stand, mais un soutien logistique, sous les formes suivantes:

- réalisation et diffusion de papillons d'information sur les possibilités d'apprentissage, jobs d'été et stages dans l'administration municipale;
- édition d'articles sur les métiers et possibilités d'emploi en Ville de Genève dans une newsletter pour le site internet de la Cité des métiers de la formation;
- participation des apprentis pour prêter main forte aux équipes présentes sur les stands.

**Modalités d'organisation**

L'Ecole d'arts appliqués (EAA) collaborera à la conception et à l'aménagement des espaces et stands occupés par la Ville de Genève.

Un concours sera lancé entre plusieurs groupes d'élèves de cette école. Les services de la Ville se verront ainsi proposer plusieurs concepts.

Ces élèves suivent des filières en dessin d'intérieur, design, graphisme et seront encadrés par des enseignants. Ils ont l'âge du public à qui sont destinés les stands.

L'école axera sa recherche sur une ligne graphique unique pour tous les stands de la Ville.

Chacun des services susmentionnés définira lui-même la manière dont il présentera les métiers relevant de ses activités, dans le cadre de ce partenariat.

La présence sur les stands sera assurée par le personnel des services concernés.

Les dépenses sont évaluées comme suit:	Fr.
Partenariat avec la Cité des métiers et locations des surfaces	60 000
Conception et aménagement des stands et espaces mis à disposition	90 000
Partenariat avec l'EAA	30 000

Au total, le budget de la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations est évalué à 180 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

**PROJET D'ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2006 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2006 de la Délégation à la jeunesse, sous les rubriques correspondantes du chapitre 31.

### *Préconsultation*

**M. Pierre Maudet** (R). En quelques mots, je donnerai la position du groupe radical sur cet objet et je dirai pourquoi notre groupe a été assez irrité par la manière dont cette proposition nous a été présentée. Il s'agit ici d'un crédit pour une manifestation louable, excellente même, qui vise à informer la jeune population sur les métiers qui s'offrent à elle à l'issue de sa formation, dans toutes sortes de domaines. Comme d'autres employeurs privés dans le canton, la Ville de Genève est intéressée dans la mesure où elle offre toute une série de métiers manuels et intellectuels.

Nous avons donc été irrités à deux titres dans ce dossier. Premièrement, nous regrettons qu'on nous présente si tard ce crédit sur la Cité des métiers. Le Conseil administratif aurait pu le présenter beaucoup plus tôt, puisqu'il savait depuis un moment que cette manifestation aurait lieu. Deuxièmement, il se trouve qu'on a demandé, à de nombreuses reprises, au président de la commission des finances, qui vous parle en ce moment, de faire diligence pour recevoir le Conseil administratif en commission, mais voilà qu'au final le Conseil administratif demande la discussion immédiate, suite à un micmac invraisemblable à la tête de la mairie et avec le directeur de cabinet du maire...

Je regrette cette manière de faire, parce qu'elle n'est pas transparente et ne correspond pas à ce que le Conseil municipal a demandé à plusieurs reprises. La première fois, pour la Foire de Paris, nous avions proposé de doter le Conseil administratif d'une enveloppe, afin que, lors de telles manifestations, il puisse puiser dans cette enveloppe, sur la base de critères très précis. Cela éviterait une gymnastique en commission qui n'est pas admissible, cela éviterait des problèmes de transparence comme ceux qu'on peut connaître ce soir et, surtout, cela permettrait à notre Conseil municipal de faire son travail normalement.

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe radical sur ces aspects formels. Sur le fond, nous interviendrons au cours de la discussion, car nous avons encore quelques questions à poser sur cette proposition.

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Je me joins à l'intervention du groupe radical. En effet, je trouve inadmissible qu'on nous présente cette proposition si tard, alors

que la première édition de la Cité des métiers a eu lieu en 2001 et qu'on savait que la seconde aurait lieu en novembre 2006. Je trouve cela un peu fort de café. Le projet est bon, mais, si nous ne le votons pas, la Cité des métiers aura-t-elle lieu malgré tout?

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'entends l'irritation autour de ce projet, mais j'aimerais souligner que la Cité des métiers et des formations est un projet rassembleur, qui ne devrait pas nous diviser ce soir. Il réunit les syndicats, l'Union des associations patronales genevoises, l'Etat, à travers le Département de l'instruction publique, les associations professionnelles et aussi tous les services qui présentent leurs métiers, ainsi que les entreprises, également partie prenante. C'est un grand et beau projet, qui a certes un peu tardé à nous être présenté, et nous le regrettons.

Mesdames et Messieurs, il y a urgence ce soir, car si vous ne votez pas ce crédit sur le siège, vous hypothéquez la participation de la Ville. Vous l'avez vu dans la proposition, la Ville a prévu une participation de l'Ecole d'arts appliqués, qui va lancer un concours. Si nous traitons cette proposition au mois de juin, les élèves seront alors en examen, puis il y aura les vacances, et ce n'est pas au mois de septembre que nous pourrions lancer un concours.

Je peux vous dire que presque tous les contrats se rapportant à ce dossier ont été signés et que l'affaire est en route. J'y participe, dans le cadre du Département de l'instruction publique, et cela fait pratiquement une année que nous travaillons sur le concept. Je le répète, si vous ne votez pas sur le siège ce soir, vous hypothéquez la participation de la Ville, ce qui serait vraiment dommage compte tenu de la richesse que représentent tous les métiers représentés en Ville de Genève.

Je vous rappelle qu'à plusieurs reprises, dans ce cénacle, nous avons demandé des encouragements pour l'apprentissage. Nous avons toujours dû pédaler, si je puis dire, cela n'a pas été vraiment glorieux; j'espère donc que, ce soir, nous serons unis sur ce projet qui valorise la formation professionnelle.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Au nom du Parti socialiste, j'aimerais plaider tout à fait dans le sens du préopinant démocrate-chrétien. En effet, je pense que l'essentiel est de nous rassembler sur le fond. En 2006, la Cité des métiers et des formations mettra en avant le thème de la formation continue et de la formation pour adultes. Or nous savons tous et toutes combien la formation continue est importante, combien il est utile que chacun, à un moment donné de sa vie, ait les moyens de se raccorder à la chaîne du travail, de se former et de retrouver un emploi.

Comme il a été rappelé, il s'agit d'un projet transversal porté par l'Union des associations patronales genevoises, par la Communauté genevoise d'action syndicale et par le Département de l'instruction publique. La Ville de Genève aurait évidemment tort de ne pas participer à ce projet ambitieux, dont elle ne peut que partager les objectifs. Nombre de services de la Ville participeront à cette manifestation sur le thème de la réinsertion, notamment à travers la Délégation à la jeunesse. Nous savons à quel point il est important de donner aux jeunes la possibilité d'entrer sur le marché du travail, quelle que soit l'étape difficile qu'ils traversent. Un autre thème important développé par la Délégation à la jeunesse est la promotion de l'égalité. Il est inutile de rappeler ici que nous devons donner corps au principe de l'égalité à travers les métiers offerts aux jeunes filles et aux jeunes hommes.

Enfin, pourquoi dire qu'il y a un manque de transparence, alors même que la proposition fait état très exactement de l'affectation de ce budget de 180 000 francs? En l'occurrence, nous ne pouvons que soutenir l'idée d'offrir aux étudiantes et aux étudiants de l'École d'arts appliqués la possibilité de mettre en œuvre ce qui sera leur métier de demain, en participant à la confection des stands, à l'aménagement des espaces de la Cité des métiers. Comme l'a dit M. Lathion, si nous voulons que les stands puissent être aménagés et que l'école puisse participer activement à travers ces ateliers didactiques, ceux-ci doivent avoir lieu avant l'été, c'est évident. De manière générale, nous ne pouvons d'ailleurs qu'appuyer le fait que des écoles participent à des concours, car, je le répète, c'est une manière pour les jeunes de développer des compétences, de se faire connaître et d'exercer ce qui sera leur métier.

Au-delà des problèmes de procédure, il s'agit donc de s'intéresser au fond. Pour notre part, nous avons envie de manifester notre enthousiasme, de participer activement à cette manifestation, car y participer, c'est apporter notre petite contribution à la résolution des problèmes liés au marché du travail.

**La présidente.** Je salue à la tribune du public la présence de M<sup>me</sup> Laurette Dupuis, ancienne conseillère municipale du Parti du travail. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Il est évident que les Verts soutiennent avec enthousiasme ce projet. Bien que la proposition arrive un peu tard, nous avons apprécié les explications données, notamment sur la collaboration des différents services municipaux qui vont travailler pour mettre sur pied ce projet.

Ce qui est intéressant dans la Cité des métiers et des formations, c'est qu'elle est organisée à l'intérieur de la Foire de Genève. Nous trouvons intéressant que,

dans ce temple de la consommation, on puisse visiter la Cité des métiers et des formations tous les quatre ans, de même que le Village alternatif. Cela nous paraît important, parce que des jeunes fréquentent aussi cette foire au mois de novembre et qu'ils ont ainsi l'occasion de pouvoir visualiser différents métiers qui leur sont présentés.

Nous pensons que cette initiative prend tout son sens non seulement dans le contexte actuel, où il s'agit de revaloriser les métiers, les apprentissages, en tant que formation initiale, mais aussi parce qu'on y parle de formation continue – c'est là une nouveauté du concept. Cela est très important à nos yeux et les Verts ne peuvent donc que saluer cette initiative.

Enfin, j'ajouterai une dernière chose. Sachant que les services de la Ville évalueront certainement l'impact de la présence de notre municipalité, en partenariat avec le Département de l'instruction publique, l'Union des associations patronales genevoises et la Communauté genevoise d'action syndicale, pourrions-nous avoir connaissance de l'évaluation qui sera faite? Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter cette proposition immédiatement.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Même si cette proposition nous arrive un peu tard, elle est présentée de manière suffisamment claire pour que la discussion immédiate ne nous pose pas de problème majeur.

Nous pensons que la Cité des métiers et des formations, pour l'avoir fréquentée à l'époque, est une manifestation très importante pour les jeunes qui sortent des écoles; elle leur permet de rencontrer des entrepreneurs, des syndicats et des fonctionnaires de la Ville, qui peuvent leur ouvrir des perspectives de formation auxquelles ils n'avaient pas pensé, ou qui ne leur avaient pas été présentées dans les cycles d'orientation ou dans les collèges.

Cette manifestation est donc fondamentale et elle devrait d'ailleurs avoir lieu plus souvent. Le soutien de la Ville est essentiel et c'est pourquoi nous n'avons aucun problème à voter cette proposition sur le siège.

**M. Didier Bonny** (DC). Je voudrais revenir sur des problèmes de forme, puisque notre parti s'est déjà exprimé sur le fond. D'un point de vue strictement budgétaire, j'ai de la peine à avaler cette proposition. En effet, cette manifestation était prévue depuis fort longtemps et ce montant de 180 000 francs aurait donc dû se trouver au budget 2006, au lieu de faire l'objet d'une proposition en cours d'année. Je trouve cette façon de faire totalement incorrecte, dans la mesure où, une fois de plus, il s'agit de s'arranger pour voter un budget qui ne soit pas déficitaire. C'est ce que j'appelle des artifices!

J'ai déjà relevé ce point par rapport au nettoyage des préaux: d'après ce que j'ai pu comprendre, suite à la diminution de 300 000 francs votée au budget 2006, le Conseil administratif déposera une proposition de crédit supplémentaire le mois prochain. Cette manière de faire n'est pas correcte. C'est se moquer de nos concitoyennes et concitoyens que de faire voter un budget qui paraît équilibré – budget que, pour notre part, nous n'avons pas voté, et nous avons bien eu raison! – mais qui, en fait, est un budget déficitaire qu'on a maquillé!

Je n'ai rien contre la Cité des métiers et des formations, mais je tenais à dénoncer la manière de faire. J'estime qu'un tour en commission nous aurait permis de reconnaître toute l'importance de ce projet, et de poser des questions. Mais, ce soir, la seule chose à faire est de voter cette proposition sur le siège, sans pouvoir donner toute son importance à ce projet grâce à un rapport digne de ce nom. Je tenais à le regretter!

**M. Alexis Barbey (L).** La décision du Parti libéral sur cet objet est d'accepter la discussion immédiate. Tout ayant été dit sur le bien-fondé de cette Cité des métiers et des formations, je relèverai uniquement que le Service des agents de ville sera aussi représenté. Je me réjouis pour ma part de voir les perspectives de formation qui seront présentées sur ce stand.

**M. Manuel Tornare, maire.** M. Maudet a raison: voilà dix mois que je demande au groupe de travail de me rendre un rapport, afin que je puisse mettre cette proposition à l'ordre du jour du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, sachez que le fonctionnaire chef du projet a reçu une «engueulade», comme on dit à Genève! Cela étant, essayons de faire avec ce que nous avons...

Je voudrais répondre à M. Bonny, qui comparait la diminution de la ligne budgétaire pour le nettoyage des préaux avec cette proposition. Je rappelle qu'au budget 2006, suite aux arbitrages budgétaires auxquels le Conseil administratif a dû procéder, nous avons décrété une diminution générale et linéaire dans tous les départements concernant le nettoyage. Vous avez estimé, à juste titre, que pour les préaux cette diminution n'était pas judicieuse. Nous pensions pouvoir faire un certain nombre de tournées par semaine, mais nous ne sommes pas arrivés à garder les préaux aussi propres qu'auparavant et nous avons donc fait une exception. En revanche, pour ce crédit en faveur de la Cité des métiers, je le répète, c'est vraiment la lenteur du groupe de travail qui est en cause, avec un chef de projet qui n'a pas fait son travail à temps. Croyez que je le regrette, et je vous présente les excuses du Conseil administratif. Il faut savoir reconnaître ses erreurs...

Cela dit, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont reconnu l'importance du projet, notamment M. Lathion, qui l'a très bien expliquée. Tous les services

concernés par la Cité des métiers et des formations seront présents: les agents de sécurité municipaux, le Service des espaces verts et de l'environnement, le Service d'incendie et de secours, la Délégation à la jeunesse... Comme M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio l'a souligné, cette réflexion sur la formation est incontournable. Aussi, pour que nous puissions aller de l'avant, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter ce crédit sur le siège.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (62 oui et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2006 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2006 de la Délégation à la jeunesse, sous les rubriques correspondantes du chapitre 31.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

**11. Proposition du Conseil administratif du 12 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 133 000 francs en 2006 sous forme de subvention versée à la Fondation pour l'art moderne et contemporain et destinée à assurer le fonctionnement de BAC + 3 dans les locaux libérés par le Musée Jean Tua au Bâtiment d'art contemporain (BAC) (PR-468).**

### Préambule

Dans le cadre du projet de budget 2006, le département des affaires culturelles a proposé une augmentation de 650 000 francs de la subvention accordée à la Fondation pour l'art moderne et contemporain, la portant ainsi à un total de 830 000 francs par an pour assurer le fonctionnement de BAC + 3.

Cette fondation a eu jusqu'à présent une subvention annuelle de 180 000 francs pour installer, orienter, coordonner et subventionner des activités d'art contemporain dans le bâtiment de l'ancienne usine SIP, soit jusqu'à présent du Mamco et du Centre d'art contemporain (CAC), et de fait pour gérer les locaux communs dans ce bâtiment du BAC, sis à la rue des Vieux-Grenadiers 10/rue des Bains 28-30.

Avec la libération des locaux occupés par le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle, dès le 1<sup>er</sup> mai 2006, elle va se transformer en Fondation BAC + 3 et devra gérer ces nouvelles surfaces de 2450 m<sup>2</sup> avec l'arrivée de trois organismes d'art contemporain dans le BAC: le Centre pour l'image contemporaine (CIC), le Centre d'édition contemporaine (CEC) et le Centre de la photographie de Genève (CPG).

La mise en œuvre de BAC + 3 dans sa forme définitive implique la réalisation de travaux d'aménagements nécessaires pour distribuer et équiper les salles de projection, les espaces administratifs des trois institutions, les espaces d'accueil du public et les espaces d'expositions, ainsi que la réfection de l'enveloppe thermique du bâtiment qui est une exigence légale. Un crédit d'investissement est inscrit au plan financier d'investissement à cet effet. Toutefois, les travaux ne pourront pas se réaliser avant trois ans au mieux, temps nécessaire au dépôt du crédit d'étude auprès du Conseil municipal, à la procédure de nomination des architectes mandataires, à la mise au point du projet, à la préparation des plans, à la procédure d'autorisation de construire et, enfin, à la préparation du crédit de construction à déposer auprès du Conseil municipal.

Afin d'éviter que les locaux libérés par le Musée Jean Tua ne soient squattés et afin de lancer sans attendre BAC + 3, projet demandé par le Conseil municipal depuis 1999, les cinq institutions d'art contemporain concernées occuperont ces espaces à des fins d'expositions uniquement, dans une forme transitoire dès mai

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

2006. Des travaux d'aménagement minimal seront pris en charge par le Service des bâtiments à partir du 1<sup>er</sup> mai et comprendront essentiellement du nettoyage, du montage de cimaises et de la peinture, des adaptations électriques et du système de sécurité. L'inauguration de la première exposition est prévue le 8 juin 2006.

Lors du vote du budget 2006, en décembre 2005, le Conseil municipal a ramené l'augmentation de cette subvention à 300 000 francs en 2006 tout en déclarant être prêt à allouer un crédit budgétaire supplémentaire en 2006 au prorata du nombre de mois d'occupation réelle des locaux libérés par le Musée Jean Tua et sur la base de l'explicitation d'un projet culturel précis et budgété. C'est l'objet de la présente proposition.

**Exposé des motifs***Rappel de la genèse du projet BAC + 3*

Dès 1995, devant les sollicitations des acteurs du domaine de l'art contemporain, le département municipal des affaires culturelles a encouragé ces derniers à rechercher des collaborations et des synergies entre eux, étant donné la conjoncture de déficits budgétaires des collectivités publiques. Dans cette perspective, le Mamco, le Centre d'art contemporain, logés au BAC, ont alors entamé des discussions avec le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie et le Centre d'édition contemporaine (alors Centre genevois de la gravure contemporaine), discussions auxquelles ont été associées deux entités municipales, le Fonds d'art contemporain et le Cabinet des estampes. Ces discussions ont porté sur la définition d'un projet commun afin de mieux exploiter les moyens disponibles et de donner davantage de visibilité à la scène de l'art contemporain à Genève, projet connu sous l'appellation de BAC + 3.

Sur le plan politique, cette démarche a été relayée par deux motions qui apportent un appui déterminé à l'orientation proposée.

*Motion M-312 de M. Pierre de Freudenberg, M<sup>mes</sup> Maria Beatriz de Candolle et Suzanne-Sophie Hurter, amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 septembre 1999 dans le rapport M-312 A, intitulée «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain»:*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- promouvoir, sous l'égide de la Fondation pour l'art moderne et contemporain, à laquelle pourront être intégrées de plein droit les institutions intéressées, la création, sur le modèle fédératif, d'un centre genevois pour l'art contemporain;

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

- soutenir activement le regroupement dans le Bâtiment d'art contemporain (ancienne SIP), dit «BAC», des institutions qui le décideront, et notamment:
  - du MAMCO et
  - du Centre d'art contemporain, qui s'y trouvent déjà, rejoints par:
    - le Centre de la gravure contemporaine;
    - le Centre de la photographie;
    - le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais, voire
    - le Cabinet des estampes ou d'autres entités;
- favoriser les synergies, une coopération intensive et des collaborations à tous niveaux entre les institutions parties prenantes;
- assumer les quelques investissements, qui devront demeurer modestes, nécessaires à l'aménagement du BAC;
- maintenir à leur niveau actuel les subventions accordées aux institutions engagées dans ce processus, sauf décision différente du Conseil municipal;
- tout mettre en œuvre pour trouver, dans les délais les plus brefs, une solution concertée de relogement ainsi que la prise en charge des frais de transfert concernant le Musée Jean Tua, afin que ce dernier libère les espaces qu'il occupe actuellement dans le BAC et qui sont indispensables à la réalisation du Centre genevois pour l'art contemporain;
- à consulter les intéressés avant l'intégration d'Andata Ritorno.»

*Motion M-263 de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscelli, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon, amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2002, intitulée «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle»:*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre et à intensifier ses démarches afin que le Musée Jean Tua de l'automobile libère enfin les locaux dans lesquels il se trouve actuellement, car il n'est plus acceptable que ce musée rende impossible la réalisation d'un projet culturel dit «BAC + 3», proposé dans la motion M-312, qui a été votée à l'unanimité (moins une abstention) le 20 septembre 1999 par l'ensemble du Conseil municipal.»

Par lettre du 27 octobre 1999, le Conseil administratif a mis en œuvre la motion M-312 en résiliant la convention entre la Ville de Genève et la Fondation du Musée Jean Tua, avec effet au 10 juillet 2000. Commencent alors de nombreux allers et retours entre cette fondation et la Ville de Genève, ainsi que des démarches afin de trouver un relogement au musée du même nom. Finalement, aucune issue n'ayant pu être trouvée, la Ville lance, le 12 mai 2004, une procédure d'évacuation. Par décision du 30 novembre 2005 du procureur général, la

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

date d'évacuation des locaux a été fixée au plus tard au 1<sup>er</sup> mai 2006. Par lettre du 23 mars 2006, M. Jean Tua a confirmé qu'il remettra les locaux à la Ville à l'échéance prévue, soit le 30 avril 2006.

Dans sa forme définitive, après aménagements et équipements des espaces d'accueil, des salles de projection, des espaces administratifs et des espaces d'exposition, BAC + 3 sera une véritable plate-forme pour l'art contemporain à Genève. Il réunira sous un même toit une offre d'art contemporain significativement diversifiée et complémentaire réunissant cinq institutions genevoises confirmées dans le domaine de l'art actuel. Cette fédération favorisera la multiplication des coopérations. Le visiteur du BAC pourra ainsi bénéficier d'expositions très variées, renouvelées régulièrement, d'un programme de projections, de conférences, de cours, de visites accompagnées, de formations spécialisées et de rencontres avec des artistes. Trois manifestations régulières seront désormais centralisées au BAC: la Biennale de l'image en mouvement (BIM), la biennale également organisée par le Centre pour l'image contemporaine et consacrée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, intitulée «Version», et les 50 jours pour la photographie à Genève (50 JPG). Un vernissage commun aux cinq institutions est prévu deux à trois fois par an. Des expositions temporaires pourront être organisées conjointement. Le public sera mieux accueilli grâce à la création d'un service culturel. La subvention annuelle de 830 000 francs accordée à la Fondation BAC + 3 permettra de financer les postes et les événements communs aux cinq institutions (service culturel, coordination des événements, surveillance et entretien des locaux, frais d'énergie, frais d'assurance).

Ce projet s'inscrit bien entendu à l'échelle du quartier des Bains qui est désormais devenu la vitrine de l'art contemporain à Genève et qui jouit d'une situation unique en Europe. On peut rappeler que les galeries privées et les organismes du quartier se sont réunis au sein d'une association intitulée «Quartier des Bains» qui organise trois fois par année un vernissage portes ouvertes commun et qui vient de munir le quartier d'interventions artistiques sous la forme d'oriflammes signalétiques.

*BAC + 3: forme transitoire mai-décembre 2006: projet culturel et budget*

En attendant la mise en œuvre de la forme définitive de BAC + 3, les cinq institutions d'art contemporain ont présenté le projet culturel ci-après au département des affaires culturelles pour la période qui court de mai à décembre 2006 avec un budget correspondant. Formellement, c'est la Fondation pour l'art moderne et contemporain – qui deviendra Fondation BAC + 3 dans le courant de cette année – qui est chargée de mettre en œuvre ce projet par le département et ce en concertation bien sûr avec les cinq institutions concernées qui seront représentées dans cette fondation.

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

Projet culturel: une nouvelle «plate-forme» pour l'art contemporain

Les cinq institutions d'art contemporain réunies en un même lieu produiront ensemble des manifestations annuelles (biennales, expositions thématiques et collectives) et des programmations régulières d'événements (vernissages, soirées, conférences, colloques, projections et rencontres).

BAC + 3, dans sa version temporaire, donnera un avant-goût du projet définitif en formant un pôle fort pour l'art contemporain à Genève et réunissant les compétences et les spécificités de chacune des cinq institutions et leurs divers projets de collaboration en présentant une programmation annuelle dense.

Ce nouveau lieu offrira au public une large vision sur l'art de notre époque, dans toute la multitude et la richesse de ses formes. Il permettra la présentation de tous les croisements que l'art contemporain entretient avec d'autres modes de création: architecture, cinéma, danse, design, musique, etc., grâce à cette nouvelle surface relativement importante qui pourra être modulée. Cette nouvelle programmation donnera accès au public aux différents questionnements qui traversent l'art contemporain, ses modes de présentation et ses interactions avec la société et les autres champs de réflexion: culturels, philosophiques, économiques et politiques. Des colloques, des cycles de conférences, des débats et rencontres alterneront avec les expositions et permettront de multiples échanges entre le public et les artistes, les critiques et les différents médiateurs.

La programmation de ce nouveau lieu donnera à voir, en fonction d'un calendrier préétabli par l'ensemble des acteurs du BAC + 3, à la fois des expositions issues de la programmation de l'une et/ou l'autre des cinq institutions, mais surtout des événements du type des biennales: 50 JPG, la Biennale de l'image en mouvement (BIM et Version). Ces manifestations seront organisées en collaboration avec des institutions genevoises telles que la Bâtie Festival, Quartier des Bains.

En conclusion, cette plate-forme devrait attirer un public plus large et intéresser également la presse nationale et internationale. Cette nouvelle dynamique amplifiera la visibilité des institutions genevoises, favorisant les échanges et le développement des artistes et des professionnels actifs à Genève.

Programme culturel pour 2006

L'ouverture de ces nouveaux espaces sera réalisée le 8 juin par la manifestation intitulée 50 JPG – 50 jours pour la photographie à Genève.

La manifestation des 50 JPG a été organisée pour la première fois en 2003 par le Centre de la photographie Genève (CPG), association fondée en 1984 par un groupe de photographes et soutenue par la Ville de Genève dès sa création. Cet événement, désormais triennal, réunit une large participation d'acteurs culturels

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

genevois (musées, centres d'art, bibliothèques, écoles d'art, galeries et lieux alternatifs) autour du média de la photographie.

L'exposition principale, noyau de la manifestation, se trouvera dans le BAC et constituera le coup d'envoi des 50 JPG en même temps que l'inauguration des nouveaux lieux mis à disposition par une soirée festive le jeudi 8 juin 2006. Cette ouverture coïncidera avec les vernissages du Mamco et du CAC, tout en lançant la programmation du BAC + 3/version transitoire.

Pour l'édition 2006 intitulée «Photo-Trafic», le CPG a choisi de traiter le thème de la circulation des images photographiques – prolifique dans une société d'information – et de son corollaire, leur manipulation. En regard des millions de photographies que véhiculent les mass media, autant par la presse imprimée et télévisuelle que par internet, les 50 JPG veulent faire le point sur cet aspect de la création contemporaine, qui autant par le détournement de sens que de réseaux propose aujourd'hui une réflexion sur l'avalanche d'information et de désinformation visuelle qui assaille chaque jour le citoyen. En sus des diverses propositions de plus de 50 participants, essaimés dans la cité, le CPG organise l'exposition collective principale avec plus de 20 artistes internationaux, photographes et activistes, parmi lesquels quatre Genevois, qui, en manipulant les images photographiques de façon subversive, interpellent cet empire de la communication qu'est devenue notre société où certains philosophes et théoriciens n'hésitent plus à affirmer que les «nations modernes sont le produit des mass médias, incluant dans cette notion les langues, les écoles et les mythes nationaux écrits» (Peter Sloterdijk). L'exposition centrale se développe en trois volets: nouvel espace BAC + 3, Centre d'art contemporain (CAC) et CPG (à la Maison des arts du Grütli), incitant ainsi le public à circuler davantage entre les différents lieux.

Pour mémoire, la programmation régulière du CPG fait appel à la photographie plasticienne, tout en explorant les différentes pratiques photographiques contemporaines, qui vont du documentaire sociologique à la photographie traitant d'architecture ou d'urbanisme. Le CPG travaille également avec des artistes qui interrogent de manière critique la problématique des images photographiques, omniprésentes dans notre société actuelle. Le CPG inscrit son action culturelle dans un esprit d'ouverture et de dynamique en collaborant depuis quelques années avec d'autres institutions genevoises telles que le CIC, le Mamco, le CAC, l'ESBA, mais également à l'étranger (Centre culturel suisse de Paris, réseau de centres de photographies en Europe, etc.).

Dans ce sens, cette institution ouvre le bal de manière très pertinente pour la réalisation du projet BAC + 3, d'autant plus en ouvrant l'ancien espace Tua avec une manifestation à haute teneur collaborative qui intègre les institutions du futur BAC, mais qui s'élargit également à de nombreuses structures culturelles extérieurs, et qui traite d'un thème actuel passionnant et riche de découvertes pour le

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

public, confirmant ainsi l'un des objectifs essentiels du BAC + 3: une ouverture plus manifeste de l'art contemporain vers le grand public.

En parallèle, se déroulera une programmation de films et vidéos par le CIC dans le cadre de l'exposition Photo-Trafic. Le CIC a souhaité s'inscrire dans l'exposition Photo-Trafic en complétant les photographies choisies par le CPG par une série de vidéos projetées sur grand écran dans une salle intégrée à l'espace d'exposition. Les vidéos d'artistes suisses et internationaux sélectionnés développeront la thématique du détournement et de la manipulation d'images issues des mass media. L'usage de ce matériau, afin d'offrir une vision critique de notre société noyée dans le flux médiatique, est en effet un procédé extrêmement répandu depuis plusieurs décennies. Une soirée de projection du film *Désentubage cathodique*, un film collectif de Zaléa TV (France, 1 h 30), qui présente une sélection de décryptage en images des arnaques en tout genre du petit écran et vise à mettre à jour la logique de la désinformation.

S'ensuivra une installation de *La Forêt*, de Xavier Veilhan. Œuvre majeure de la collection du Mamco, *La Forêt* a été exposée en octobre 1999. Son très grand succès populaire, en particulier auprès des enfants, a incité le musée à montrer cette grande installation durant un peu plus d'une année. Par la suite, *La Forêt* a été empruntée par différentes institutions et a notamment été montrée au Magasin, à Grenoble, et au Barbican Center à Londres. Le Mamco propose une version agrandie de *La Forêt* pour son installation dans l'espace du BAC temporaire.

Avec *La Forêt*, Xavier Veilhan propose une expérience qui repose sur le pouvoir d'évocation d'éléments irréductiblement abstraits. Le feutre utilisé pour suggérer les fûts des arbres, le sol spongieux et les limites indistinctes d'un bois, dissout l'espace d'exposition pour lui substituer une somme de sensations où le toucher et l'ouïe précèdent la vue. *La Forêt* donne lieu à des échappées qui peuvent s'y perdre: rêves d'une nature vierge, contes de fée, symboles de l'irrationnel, récits d'aventures ou d'indiens, discours écologistes, histoires de chasse, souvenirs d'enfants, fantasmes des origines, utopies sauvages, mythologies patriotiques ou nationalistes se massent dans sa pénombre.

Xavier Veilhan déploie un travail sur les images, en créant des «modèles» qui sont des «outils de compréhension du réel». Ces modèles servent, en fait, de support à de multiples formes de détournement. Il déplace des situations du réel dans une transposition ambivalente tridimensionnelle – sculpture, installation – ou virtuelle. C'est dans la différence entre le modèle et sa réplique que le spectateur est alors amené à examiner son rapport aux objets et, à travers eux, à l'ensemble des conventions, des codes et des mythologies qui forment le lien social.

Puis une programmation de films et vidéos dans le cadre de la Bâtie Festival. Le CIC propose une soirée de performances autour de la personnalité de

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

Kris Verdonck, accompagnée d'une série de films et vidéos sur le thème de la performance. Une rencontre avec Arte sera aussi organisée afin de présenter une démarche originale de sites internet interactifs produits en lien avec des projets culturels autour de la littérature, de la danse ou de la musique.

et un colloque «art contemporain et scène artistique». Ce colloque organisé par les cinq institutions a pour propos d'essayer de faire le tour de la notion de scène artistique en invitant plusieurs personnalités internationales et locales du monde de l'art (artistes, critiques d'art, institutionnels, commissaires d'exposition) à exprimer leurs divers points de vue sur le sujet. Un large éventail de questions, de références et d'exemples, concernant aussi bien Genève que d'autres villes suisses, en Europe ou au-delà, permettra de cerner la pertinence et la légitimité d'une telle notion.

Ce colloque sera organisé sous la forme de trois tables rondes et un maximum de 18 personnes/structures invitées. Parmi elles, on peut citer Ateliers Kugler (ISd), l'Atelier de l'Usine, attitudes, Duplex, Forde, Glass Box et Planet22 (sous réserve de modifications).

Enfin, le programme culturel 2006 se clôturera par Version 2006 Animation. Version est une manifestation biennale composée d'événements artistiques et culturels qui présentent un aspect de la création contemporaine faisant usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Depuis 1994, Version organise des expositions, des projections, des performances et des débats sur des œuvres qui explorent de façon critique les différents aspects de cette création émergente en les articulant autour d'un thème fédérateur.

Cette année, la question au cœur de la manifestation sera l'animation. Celle-ci suppose le recours à de nombreuses techniques, du dessin classique à la 3D, faisant du film d'animation l'un des formats les plus significatifs de la création contemporaine. Innovantes et créatives, les œuvres animées, grâce aux nouvelles technologies, mais aussi aux nouveaux modes d'installation, infiltrent tous les champs de la création – de la publicité à l'art contemporain en passant par les clips musicaux – s'étendant même au champ politique, et renouvellent constamment leurs codes d'expression.

Face à une thématique si riche et à des ramifications si étendues, Version 2006 projette de monter deux expositions, l'une au CIC, qui montrerait les aspects techniques et documentaires de la production d'animations, ainsi que des projections, et l'autre au BAC, qui présenterait les installations. Par ailleurs, des conférences seront organisées en collaboration avec la HEAA (Haute école des arts appliqués), des programmes de films prévus dans les salles du CIC, ainsi que des performances et d'autres événements.

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

*Récapitulatif du programme culturel 2006*

8 juin 2006 – 18 h – ouverture avec le lancement de BAC + 3 temporaire et le vernissage des 50 JPG. A cette occasion, le CAC, le CPG et le Mamco organisent un vernissage commun suivi dès 21 h d'une soirée festive ouverte à tous avec buffet et musique. Cet événement réunit les cinq institutions.

9 juin au 15 août – 50 JPG (triennale) et Photo-Trafic par le CPG en collaboration avec le CAC.

9 juin au 17 septembre – Ecole de Leipzig/section photo dans le cadre des 50 JPG par le CPG.

9 juin au 15 août – Photo-Trafic: projection de vidéos dans le cadre des 50 JPG par le CPG et le CIC.

Septembre à décembre – installation de l'œuvre de 1999 *La Forêt* de Xavier Veilhan par le Mamco.

12 au 15 septembre – projections de films dans le cadre du Festival La Bâtie par le CIC.

16 au 17 septembre – colloque «art contemporain et scène artistique» dans le cadre de la manifestation d'art contemporain MAC\_06 et du week-end de Quartier des Bains, événement qui réunira les cinq institutions.

17 octobre au 17 décembre – Version\_06, biennale organisée par le CIC.

*Budget du programme culturel mai-décembre 2006*

Fr.

Vernissage d'ouverture du BAC + 3 temporaire (soirée d'ouverture avec buffet/musique/sécurité)	20 000
expositions et événements:	
50 JPG Photo-Trafic / Ecole de Leipzig	60 000
50 JPG projections de vidéo	10 000
installation <i>La Forêt</i> de Xavier Veilhan	5 000
projection de films la Bâtie Festival	5 000
colloque «art contemporain et scène artistique» dans le cadre de la MAC_06	20 000
Version (biennale)	60 000
Total budget programme culturel	180 000

*Frais de fonctionnement liés au programme culturel 2006*

En attendant la mise en œuvre définitive du projet BAC + 3, une première structure de gestion et d'administration doit être mise en œuvre à partir de juin 2006. Cette structure sera composée d'un(e) administrateur(trice)-coordinateur(trice)

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

ainsi que de personnes qui vont s'occuper de l'accueil, de la surveillance et de la maintenance. Du personnel temporaire sera également engagé en fonction des besoins pour des événements particuliers. Le personnel sera engagé par la Fondation faitière pour l'art moderne et contemporain.

<u>Personnel:</u>	Fr.
– 1 poste de coordinateur à 80% (charges patronales incluses)	51 200
– 1 poste de maintenance à 50% (nettoyage, charges patronales incluses)	19 000
– gardiennage (29 semaines) (6 jours/semaine; 47 h/semaine; équipe de 6 personnes)	30 000
– 1 poste (charges patronales incluses)	
– 5 postes prévus OCE (chômeurs)	
 <u>Communication:</u>	
– graphisme, support communication	10 000
 <u>Charges:</u>	
– chauffage	13 000
– électricité	18 000
 <u>Assurances:</u>	
– vol, dégât, incendie, perte de gains, RC sept mois	6 000
 <u>Frais divers:</u>	
– poste, matériel, téléphone, internet	<u>20 000</u>
Total frais de fonctionnement 2006	<u>167 200</u>

*Equipements des locaux*

Le Service des bâtiments prend en charge les travaux de nettoyage, de rafraîchissement et d'aménagements des locaux.

Il reste ensuite à équiper les locaux de manière minimale pour accueillir le public, pour équiper le bureau de l'administrateur(trice) et pour réaliser des projections dans la salle de projection.

	Fr.
– câblage internet	25 000
– bureau pour l'administrateur(trice)	7 000
– comptoir d'accueil, bar et mobilier	10 000*
– salle projection (gradins/chaises/installation technique écran et ampli)	<u>43 800*</u>
Total frais d'équipement des locaux	<u>85 800</u>

\* Une demande de soutien financier a été formulée auprès de la Loterie romande pour prendre en charge une partie de l'équipement du comptoir d'accueil et de la salle de projection.

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

*Frais de fonctionnement annuels de la FAMC*

La Fondation faitière pour l'art moderne et contemporain reçoit chaque année une subvention annuelle qu'elle utilise pour la gestion des locaux communs, la signalétique du BAC et pour contribuer aux frais d'entretien courant des locaux du CAC et du Mamco.

	Fr.
– entretien et frais de locaux communs	11 000
– frais d'énergie	11 500
– honoraires et charges d'administration	10 500
– assurances, divers	1 500
(Chiffres 2004 arrondis)	Total 34 500
– attribution un tiers du solde au CAC pour participation aux frais de maintenance de ses locaux	48 500
– attribution deux tiers du solde au Mamco pour participation aux frais de maintenance de ses locaux	<u>97 000</u>
Total frais de fonctionnement annuels de la FAMC	<u>180 000</u>

*Récapitulatif financier mai-décembre 2006*

Total budget programme culturel	180 000
Total frais de fonctionnement 2006	167 200
Total frais d'équipement des locaux	85 800
Total frais de fonctionnement annuels de la FAMC	<u>180 000</u>
Total	613 000
Subvention allouée à la FAMC en 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Genève	480 000
Mamco	133 000

Pour réaliser ce programme culturel, la subvention 2006 de 480 000 francs accordée à la Fondation pour l'art moderne et contemporain ne suffit donc pas. Un complément de 133 000 francs est demandé au Conseil municipal correspondant au prorata des mois réellement occupés en 2006 (huit mois) et sur la base de l'augmentation demandée initialement de 650 000 francs par an.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 133 000 francs destiné à une subvention en faveur de la Fondation pour l'art moderne et contemporain pour couvrir les frais de fonctionnement de BAC + 3 dans sa version transitoire.

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006, sur la rubrique 365000, cellule 3106600 Centres d'art, Fondation pour l'art moderne et contemporain, numéro d'OTP S61001091.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je ne vais pas refaire l'histoire du BAC + 3, vous l'avez tous en mémoire. Je rappellerai seulement deux ou trois choses. Premièrement, il faut savoir qu'aujourd'hui le quartier des Bains devient réellement, grâce à l'activité conjointe du privé et du public, le quartier de l'art contemporain à Genève. Ceux qui fréquentent les soirées qui se déroulent trois ou quatre fois par année, où toutes les galeries privées ainsi que les institutions publiques s'ouvrent, peuvent se rendre compte de cette réalité, qui est une chance exceptionnelle pour Genève.

Deuxièmement, vous vous souvenez – cela a été un dossier difficile – que les locaux occupés par le Musée Jean Tua devaient être libérés. Or, en décembre 2005, un des arguments pour refuser en partie l'augmentation de la ligne budgétaire en faveur du BAC + 3 était que ces locaux n'étaient toujours pas libérés. Après deux ans et demi de procédures judiciaires, c'est maintenant le cas et les clés ont été remises au département des affaires culturelles le 1<sup>er</sup> mai. La promesse a donc été tenue: aujourd'hui, ces locaux sont vides.

Comme nous l'avions dit lors du vote du budget 2006, lorsque nous vous avons demandé 650 000 francs pour l'année, notre souci est que ces locaux ne restent pas vides. Ceux qui siègent dans ce Conseil depuis quelques années se souviennent du bâtiment Mottattom: les locaux avaient été laissés vides et ils sont aujourd'hui squattés. On peut trouver cela sympathique, mais il serait dommage que le projet BAC + 3 échoue parce que des locaux enfin libérés seraient occupés par des partenaires non souhaités.

Dans le cadre du crédit demandé au budget 2006, vous aviez voté 300 000 francs, en nous invitant à demander le complément une fois que M. Tua aurait quitté les

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

lieux. Ce complément avait été évalué à l'époque à 133 000 francs et, aujourd'hui, nous vous le présentons. Plusieurs partis avaient d'ailleurs promis de voter ce crédit sur le siège, le débat ayant eu lieu en décembre. Mesdames et Messieurs, si vous votez immédiatement ces 133 000 francs, nous pourrons organiser la suite des activités jusqu'à la fin de l'année. Vous allez avoir le débat, mais je demande instamment au Conseil municipal de faire ce qu'il avait promis lors du vote du budget en décembre dernier, en donnant au département les moyens de subventionner la fondation et de faire exister le BAC + 3 jusqu'à la fin de l'année, grâce à diverses expositions.

Je rappelle que le bâtiment accueille aujourd'hui le Mamco et le Centre d'art contemporain, que vont s'y installer le Centre d'édition contemporaine, le Centre pour l'image contemporaine, actuellement logé à Saint-Gervais, et le Centre de la photographie, actuellement au Grütli. Ces centres ne vont pas déménager dans les trois mois, puisque des travaux doivent être faits dans le Bâtiment d'art contemporain, travaux qui passeront par un crédit d'investissement déjà inscrit au Plan financier d'investissement 2004-2015. Mais, en attendant, ils vont occuper les locaux, après un aménagement extrêmement sommaire, et ensuite nous ferons les travaux prévus, cela pour éviter, je le répète, que ces locaux restent vides.

J'aborderai un dernier point, puisqu'on m'a posé la question. Devant cette proposition de crédit, certains m'ont demandé s'il ne fallait pas distinguer entre la part destinée au fonctionnement et la part destinée à l'achat de matériel, soit l'investissement. En l'occurrence, ce n'est pas nécessaire, puisque le matériel n'est pas acheté par la Ville de Genève, mais par la fondation. Quand nous accordons un financement à la Comédie ou au Poche, ce sont les théâtres qui, sur ce budget, achètent leurs téléphones, leurs bureaux, leurs chaises et autre matériel. J'insiste là-dessus, car j'ai vérifié comment ce crédit serait réparti: une part servira aux équipements, ce qui était d'ailleurs prévu au départ, mais ces équipements appartiendront aux associations et fondations qui occuperont les lieux.

Voilà pour l'entrée en matière, avant que le débat ait lieu, débat dont j'espère que la conclusion sera positive.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Notre groupe, au moment du vote du budget 2006, avait dit qu'il voterait ce montant le moment venu. Nous le voterons donc comme nous l'avons promis!

**M. Guy Dossan** (R). Comme la plupart des groupes dans cette enceinte, lors du vote du budget 2006, nous avons dit que nous voterions le solde du cré-

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

dit, lorsque le Conseil administratif aurait récupéré les locaux du Musée Jean Tua. C'est ce que nous allons faire ce soir. Toutefois, nous allons déposer un amendement. En effet, dans le budget du programme culturel, nous lisons que 20 000 francs seront consacrés au vernissage d'inauguration, montant qui comprend le buffet, la musique et la sécurité... A notre avis, ces 20 000 francs n'ont rien à faire dans cette proposition. Etant donné que toutes les associations sont subventionnées par ailleurs, elles doivent pouvoir trouver dans leur budget de quoi animer la soirée de vernissage. Je ne pense pas que ce soit à la Ville de payer les petits fours dans ce cas-là!

Je dépose donc auprès du bureau du Conseil municipal l'amendement suivant, visant à ramener le crédit à 113 000 francs:

*Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert (...) un crédit budgétaire supplémentaire de 113 000 francs (...)».

**M. Robert Pattaroni** (DC). Notre parti se réjouit également que la promesse puisse être tenue. Il se réjouit de savoir que le quartier sera d'autant plus vivant, qu'il y aura enfin à Genève, comme dans d'autres villes, un lieu où l'art contemporain pourra véritablement se faire connaître. Nous souhaitons donc bon vent et plein succès à cette nouvelle réalisation.

Néanmoins, ce soir, je constate que nous avons tendance à voter pratiquement tous les objets sur le siège. Je pense que ce n'est pas une bonne manière de faire. Tout à l'heure, pour l'aménagement du 100, rue de la Servette, nous avons admis que les discussions avaient déjà eu lieu, que nous savions de quoi il s'agissait, nous avons félicité le Conseil administratif d'avoir fait des économies et nous avons voté les 200 000 francs. Ensuite, pour la Cité des métiers et des formations, nous avons trouvé que cette manifestation était merveilleuse, qu'elle rendait service à tout le monde; nous avons regretté qu'elle n'ait pas été présentée plus rapidement, le conseiller administratif s'en est excusé, et nous avons donc voté le montant demandé. Mais ici, Madame la présidente, pour cette proposition, la situation n'est quand même pas tout à fait la même.

Certes, la commission des arts et de la culture, dont on connaît la générosité, a promis, sans savoir de quoi il s'agissait, de voter le solde du crédit le moment venu. Mais cela n'empêche pas que nous prenions quelques instants pour étudier cette proposition. Celle-ci, qui met en jeu différents partenaires, vise à donner un certain élan au Bâtiment d'art contemporain et elle est le prélude à bien d'autres réalisations. Pour notre part, nous estimons que nous ne pouvons pas voter ce

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

crédit en discussion immédiate, sans l'avoir rapidement examiné en commission. D'habitude, les projets sont examinés en commission, même rapidement. La commission des arts et de la culture est parfaitement capable de rendre un rapport oral au début juin: elle nous dira alors, en toute connaissance de cause, que la proposition est correcte et elle recommandera au Conseil municipal de la voter.

Mesdames et Messieurs, n'oublions pas que, par la suite, nous aurons affaire à un crédit budgétaire de plus de 600 000 francs. Là, je pourrais reprendre les propos de mon collègue Didier Bonny: on ne peut pas travailler ainsi, l'importance du BAC + 3 mérite d'être reconnue et le meilleur moyen de le faire, c'est que la commission examine la proposition en détail, rende compte à notre Conseil, de façon que nous donnions notre consentement éclairé, et non pas un consentement aveugle! Voilà pourquoi nous demandons le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture.

**M. Sylvain Clavel** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que les locaux libérés par le Musée Jean Tua dans le Bâtiment d'art contemporain ont certainement déjà été repérés pour être squattés à des fins d'habitation ou d'ateliers pour des artistes en mal de locaux qui, il faut l'avouer, font défaut dans toutes les villes. Aussi, si nous voulons que cette pénible situation ne s'installe pas définitivement et que ces locaux soient récupérés, il nous semble très urgent de procéder aux travaux indispensables demandés. Néanmoins, compte tenu de l'amendement radical proposé, nous soutiendrons une baisse de la subvention, de 133 000 francs à 113 000 francs.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). En décembre 2005, nous ne pouvions évidemment pas voter ce crédit, compte tenu de la situation à l'époque. Les locaux étaient occupés par le Musée Jean Tua, le Conseil administratif ne savait pas exactement quand ceux-ci seraient libérés, il parlait du courant du printemps. C'est pour cette raison que le groupe socialiste avait soutenu l'amendement visant à diminuer la ligne budgétaire. Mais nous avons aussi dit que nous serions tout à fait ouverts à voter un crédit sur le siège, dès le moment où nous aurions l'assurance que les locaux étaient vides, ce qui est le cas aujourd'hui. Il y a bien deux ou trois questions qui ont été posées par mes préopinants et préopinantes dont la réponse intéresserait aussi le groupe socialiste, néanmoins nous sommes tout à fait disposés à voter ce crédit sur le siège.

**M. François Gillioz** (Ve). C'est avec plaisir que nous voyons une certaine unanimité se dessiner en faveur de cette proposition. Pour nous, les Verts, ce

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

projet compte beaucoup. Il est important pour la vie culturelle genevoise et nous allons le voter, puisque les conditions posées lors du vote du budget 2006 ont été remplies. Les clés du Musée Jean Tua sont en effet dans la poche du magistrat, si j'ose dire, le projet culturel est précis et chiffré, il appelle la collaboration de tous les futurs participants au BAC + 3. Dès lors, je ne peux que conclure selon une formule habituelle dans cette enceinte: on fait comme on a dit!

**M. Patrice Reynaud (L).** Je suis heureux d'avoir entendu les explications de M. Mugny, parce que, comme d'autres groupes, nous nous inquiétons un tant soit peu que ce crédit recouvre à la fois des frais de fonctionnement et des frais d'équipement. Mesdames et Messieurs, vous savez combien nous sommes dorénavant attentifs à ces problèmes... Vous nous avez répondu, Monsieur le magistrat, et nous vous en sommes gré.

Contrairement à certains membres de l'Entente, les libéraux ne pensent pas qu'il soit nécessaire de repasser par la commission des arts et de la culture. Il s'agit ce soir de respecter tout simplement la parole donnée. Nous avons été quasiment unanimes dans cette enceinte pour dire que, dès que les locaux du Musée Jean Tua seraient libérés, nous voterions le crédit nécessaire. Aujourd'hui, le passage en commission ne nous paraît pas utile, sauf à vouloir entendre une ixième fois ce que nous avons déjà entendu. En ce qui nous concerne, nous préconisons donc de voter cet objet sur le siège.

J'en viens à l'amendement de M. Dossan. C'est un peu délicat, certains diront que c'est mégoter que de parler de ces 20 000 francs pour le vernissage, pour les petits fours et autres champagnes... Néanmoins, puisque nous allons voter sur le siège, autorisons-nous quand même un micro-travail de commission: la commission aurait sans doute conclu à supprimer ces 20 000 francs, aussi minime que puisse paraître la somme, car c'est une question de principe. Moyennant quoi le groupe libéral suivra l'amendement radical.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je constate qu'une majorité se dessine pour voter ce crédit sur le siège, sous réserve des frais pour le vernissage. Je vous avoue, Monsieur Dossan, que je n'ai pas examiné dans le détail ces 20 000 francs, mais j'attire votre attention sur le fait qu'ils apparaissent dans la proposition de façon très transparente. En l'occurrence, vous confondez certaines choses. Ces 20 000 francs ne concernent pas seulement un petit buffet et trois bouteilles: sans faire dans le luxe, la soirée d'ouverture va concerner toute la maison, le but étant de faire découvrir le lieu. Il faudra donc financer également la sécurité des expositions, des performances qui vont se dérouler à cette occasion. Ces 20 000 francs, si je ne fais erreur, couvriront donc toute une série de frais.

## Proposition: subvention pour le Bâtiment d'art contemporain

Cela dit, si vous voulez les supprimer, libre à vous! Quant à moi, j'aurais plutôt tendance à vous conseiller de réduire la somme, au lieu de la supprimer complètement, au risque d'amputer la manifestation d'éléments importants. Je vous rappelle que le BAC + 3 répond aux vœux des conseillers municipaux, exprimés dans deux motions votées à la quasi-unanimité ces dernières années. Alors, supprimer ces 20 000 francs me semble un peu excessif, Monsieur Dossan.

Vous avez parlé des subventions accordées par ailleurs aux institutions concernées. A cet égard, vous savez à quel point les comptes du département des affaires culturelles sont bien tenus. Lors du vote du budget en décembre dernier, je vous avais dit que la somme demandée au départ par nos partenaires du BAC + 3 était bien supérieure à 650 000 francs, et que nous avons été extrêmement sévères en leur demandant de réduire fortement leur budget. Il a été réduit à 650 000 francs, vous avez finalement voté 300 000 francs en décembre, plus 133 000 francs ce soir: c'est dire que nous sommes dans des limites assez étroites. Cela étant, vous voterez comme vous l'entendez, c'est votre droit démocratique!

*Mis aux voix, l'amendement de M. Dossan est refusé par 40 non contre 24 oui.*

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 59 oui contre 4 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (59 oui et 5 abstentions).

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 133 000 francs destiné à une subvention en faveur de la Fondation pour l'art moderne et contemporain pour couvrir les frais de fonctionnement de BAC + 3 dans sa version transitoire.

## Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

*Art. 2.* – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 ou par un revenu supplémentaire équivalent.

*Art. 3.* – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006, sur la rubrique 365000, cellule 3106600 Centres d'art, Fondation pour l'art moderne et contemporain, numéro d'OTP S61001091.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**12. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**13. Interpellations.**

Néant.

**14. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 6670
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 6671
3. Questions orales . . . . . 6673
4. Interpellation du 18 janvier 2006 de M. Pierre Rumo: «Mandataires ou ex-mandataires de la Ville de Genève: question d'éthique?» (I-146) . . . . . 6685
5. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs (PR-462) . . . . . 6687
6. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de véhicules électriques (PR-463) . . . . . 6689
7. Proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit de 200 000 francs destiné à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 33 119,05 francs (PR-464) . . . . . 6690
8. Proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs, complémentaire au crédit accordé par le Conseil municipal le 28 juin 2005 d'un montant de 1 000 000 de francs et destiné à la transformation de locaux afin de permettre l'accueil du Service des écoles et institutions pour l'enfance et de la Délégation à la jeunesse au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève-Petit-Saconnex (PR-465) . . . . . 6692
9. Proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 365 120 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, de machines de bureau, d'équipements

de nettoyage, de machines diverses et d'installations fixes pour les services de l'administration municipale – 7 <sup>e</sup> plan d'achat quadriennal (PR-466) . . . . .	6704
10. Proposition du Conseil administratif du 12 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006 (PR-467). . . . .	6717
11. Proposition du Conseil administratif du 12 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 133 000 francs en 2006 sous forme de subvention versée à la Fondation pour l'art moderne et contemporain et destinée à assurer le fonctionnement de BAC + 3 dans les locaux libérés par le Musée Jean Tua au Bâtiment d'art contemporain (BAC) (PR-468). . . . .	6727
12. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6744
13. Interpellations . . . . .	6744
14. Questions écrites . . . . .	6744

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*